

L'Enseignement Primaire

(NOUVELLE SÉRIE)

Bulletin officiel du Département de l'Instruction Publique

Juillet

Août

Septembre

1940

SOMMAIRE

PAGES

I. — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: Procès-verbal de la séance de septembre 1940	2
II. — À la conquête de la paix	48
III. — Liste des textes français à étudier dans chacune des trois années de l'école primaire supérieure au cours de l'année 1940-41	51
IV. — Liste des textes anglais à étudier dans chacune des trois années de l'école primaire supérieure au cours de l'année 1940-41	52
V. — Nominations	53
VI. — Admission dans les écoles normales de filles	55
VII. — Cinémathèque Pédagogique: Règlement pour le prêt des films	57
VIII. — Cinémathèque Pédagogique: Conseils et suggestions	59
IX. — La campagne de tempérance	61
X. — L'épargne de guerre	61

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1940

Cette séance a lieu dans la salle du Comité des bills privés du Conseil Législatif, à l'Hôtel du Gouvernement, Québec.

Sont présents: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, *président*; Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec; Monsieur l'abbé Paul Desjardins, représentant Son Excellence Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa; Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal; Monseigneur L. Jutras, représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Mont-Laurier; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Desranleau, évêque auxiliaire de Sherbrooke; Son Excellence Monseigneur Rhéaume, évêque de Timmins; Son Excellence Monseigneur Douville, évêque auxiliaire de Saint-Hyacinthe; Monsieur le Chanoine Joseph Désilets, représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski; Monsieur l'abbé André Arsenault, représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Charlottetown; Son Excellence Monseigneur Forget, évêque de Saint-Jean; Monseigneur A.-M. Renaud, P.D., représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Pembroke; Son Excellence Monseigneur Lafortune, évêque de Nicolet; Son Excellence Monseigneur Desmarais, évêque d'Amos; Son Excellence Monseigneur Melançon, évêque de Chicoutimi; Son Excellence Monseigneur LaBrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'honorable Sir Thomas Chapais, sénateur et conseiller législatif; l'honorable Jules-Édouard Prévost, sénateur; l'honorable Juge Antonin Galipeault, l'honorable Juge H.-A. Fortier, l'honorable Hector Champagne, conseiller législatif; l'honorable Cyrille-F. Delâge, N.P.; Monsieur J.-P. Labarre, assistant-inspecteur général des écoles normales; Monsieur Antonio Perrault, conseil du roi, professeur à l'Université de Montréal; Monsieur Hector Perrier, conseil du roi; Monsieur Michael McManus, principal de l'École Saint-Patrice, Montréal; Monsieur Gerald Coughlin, C.R., membre de la Commission des Écoles catholiques de Montréal; et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

À neuf heures et demie, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie Son Éminence de bien vouloir réciter la prière d'usage.

1. — MÉMOIRE DES DISPARUS ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur le Surintendant rappelle avec émotion le souvenir de deux des membres les plus distingués du Comité catholique, décédés depuis la séance du

8 mai 1940: Leurs Excellences Révérendissimes Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, et Georges Gauthier, archevêque de Montréal.

Leur disparition a privé le Comité catholique de deux collaborateurs dont l'activité et le dévouement se sont inlassablement manifestés au cours de nos délibérations.

L'Église de Montréal a subi une autre perte cruelle par la mort soudaine de Son Excellence Monseigneur Deschamps, auxiliaire de Monseigneur Gauthier. Homme de douceur et d'humilité, Monseigneur l'Auxiliaire possédait un grand jugement dont il a fait bénéficier le Comité catholique chaque fois qu'il a pris part à ses délibérations.

La mémoire de ces trois vénérés disparus et l'image de leur personnalité si attachante vivront dans nos cœurs aussi longtemps que leurs œuvres apostoliques ou sociales et les bienfaits personnels dont plusieurs d'entre nous leur sont redevables.

Monsieur le Surintendant salue ensuite la présence de Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, successeur de Son Excellence Monseigneur Gauthier sur le siège archiépiscopal de Montréal. À titre de citoyen de Montréal, il se réjouit particulièrement de cette nomination et il compte que Son Excellence voudra bien lui permettre de recourir souvent à son appui et à ses bons conseils.

Monsieur le Surintendant souhaite aussi la plus cordiale bienvenue à Son Excellence Monseigneur Georges Melançon, nouvel évêque de Chicoutimi, et se dit assuré que le jeune âge du nouvel élu et son activité bien connue en feront un collaborateur précieux pour ses collègues du Comité catholique.

Monsieur le Sénateur Jules-Édouard Prévost prononce alors l'allocution suivante:

Monsieur le Président,

Éminence,

Excellences,

Honorables collègues,

Souffrez que je m'associe, en peu de mots, aux sentiments de regrets et aux paroles de bienvenue que vient d'exprimer Monsieur le Surintendant.

Nous sommes profondément attristés par la mort de Son Excellence Monseigneur Gauthier, archevêque de Montréal, et de son auxiliaire si constamment dévoué, Son Excellence Monseigneur Deschamps, qui a souvent pris part à nos travaux et à nos délibérations.

Cette double perte est particulièrement sensible à ceux qui, non seulement ont eu l'honneur de siéger avec ces deux prélats à ce Comité, mais furent unis à eux par une ancienne amitié sans défaillance et qui remonte au temps lointain où ils recevaient ensemble la formation classique, à Saint-Sulpice.

Faire l'éloge de l'un, c'est faire l'éloge de l'autre, car tous deux appartenaient à l'admirable pléiade de prélats canadiens dont la vie honore notre pays aussi bien que la religion, illustres croyants, en vérité, qui puisèrent dans leur foi robuste et toujours agissante, comme à une source intarissable, leur zèle pour l'Église.

Comment perdre le souvenir des preuves nombreuses que nous en a données l'Archevêque de Montréal ici même et partout ailleurs où il a exercé son action: dans ses lettres pastorales, dans ses discours, d'une éloquence si chaude et si prenante.

Au point de vue patriotique, Son Excellence Monseigneur Gauthier fut aussi un grand croyant. Il crut en notre pays, en ses hautes destinées et au grand rôle réservé aux Canadiens s'ils savent s'y préparer. Le premier article de son credo patriotique fut l'instruction publique, dont il étudia les problèmes avec une rare compétence et une grande sincérité. Dans ce domaine, il fut un animateur, un créateur en son diocèse où il fonda plus d'une institution utile.

La mort a frappé trop tôt Monseigneur Gauthier, que nous ne verrons plus au milieu de nous. Mais, nous n'avons qu'à contempler les œuvres et les exemples qui lui survivent pour activer notre ardeur à travailler dans l'intérêt de l'instruction publique que notre illustre et regretté collègue regardait avec raison comme un très puissant instrument de progrès religieux et national.

Jadis, on disait: "Le Roi est mort, vive le Roi!" — De même, il n'y a pas de solution de continuité dans la hiérarchie ecclésiastique. Dieu nous a enlevé Son Excellence Monseigneur Gauthier, Il nous donne en son successeur, Monseigneur Charbonneau, archevêque de Montréal, un prélat qui, comme son prédécesseur, nous aidera, par son savoir et son zèle, à accomplir le mieux possible la tâche qui nous incombe.

2. — EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 8 mai 1940 est approuvé sans modification.

Le Secrétaire fait remarquer que, dans la brochure imprimée dudit procès-verbal, brochure distribuée à tous les membres du Comité catholique, on a omis de reproduire, à la page 5, dans la liste des livres de classe approuvés pour deux ans, les manuels suivants:

- a) Méthode de lecture, F.I.C., approuvée en 1903.
- b) Lecture courante, cours élémentaire, F.I.C., approuvé en 1916.
- c) Lecture courante, cours moyen, F.I.C., approuvé en 1917.

3. — RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET DES MANUELS

Cette Commission s'est réunie le 24 septembre courant pour examiner les manuels soumis à l'approbation du Comité catholique.

Étaient présents: Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé, *président pro tempore*; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Labrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; Monsei-

gneur A.-M. Renaud, représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Pembroke; Monsieur l'abbé Paul Desjardins, représentant Son Excellence Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa; Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique; l'honorable Jules-Édouard Prévost, sénateur; l'honorable Hector Champagne, C.L.; Monsieur J.-P. Labarre, Monsieur Michæl McManus et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Ouvrages soumis et décisions prises :

1. — "Sténographie Cusson", par L.-A. Cusson. — Approuvé.
2. — "L'Agriculture dans les écoles", par les Frères de l'Instruction Chrétienne. — Recommandé pour les écoles primaires supérieures et les écoles normales. (Les éditeurs sont priés de mettre cette indication sur la couverture ou la page titre).
3. — "Typewriting Technique", by Smith, Jarret & Wright. — The Gregg Publishing Company. — Refusé parce que nous avons déjà des ouvrages équivalents sur la liste des livres approuvés.
4. — La Commission prend connaissance d'un manuel intitulé "Précis d'Agriculture" — 6^e et 7^e années — par les Frères Maristes. — Il s'agit d'un ouvrage qui a été refusé par la Commission le 13 décembre 1938 et le 9 mai 1939. Cependant, sur la page titre, on lit l'attestation suivante: "Recommandé, le 9 mai 1939, par le Comité des Livres du Conseil de l'Instruction publique pour les Cours postsecondaires et les Équipes et Cercles d'études rurales".

La Commission des Programmes et des Manuels désire protester énergiquement contre ce procédé singulier et cette réclame illicite et elle prie les auteurs de faire disparaître cette déclaration qui n'est pas conforme aux décisions prises par elle et sanctionnées par le Comité catholique.

La Commission continue le travail commencé aux réunions précédentes relativement à la revision de la liste des manuels.

Après avoir pris connaissance des rapports préparés par Monsieur Charles Bilodeau concernant les manuels de géographie et les manuels d'histoire, la Commission croit devoir faire les recommandations suivantes :

- A) Sont maintenus sur la liste des livres approuvés jusqu'au 1^{er} juillet 1942 :

<i>Titre</i>	<i>Auteur</i>	<i>Date de l'approbation</i>
"Géographie", Premier Livre.....	F. É. C.	1922
"Géographie", Cours primaire supérieur.....	" " "	1927
"Géographie", Cours complémentaire.....	" " "	1937
"Atlas-Géographie", Cours moyen.....	Maristes	1923
"Atlas-Géographie", Cours supérieur.....	"	1922
"Atlas-Géographie", Cours complémentaire.....	"	1923
"Atlas-Géographie", Cours complet.....	"	1923

Le Secrétaire est prié de rappeler aux auteurs que, d'après l'article 133 des Règlements du Comité catholique, "L'éditeur de tout livre autorisé doit en déposer un exemplaire de chaque édition au Département de l'Instruction publique et obtenir du Surintendant un certificat attestant qu'il est approuvé, et, chaque fois qu'il en publiera une nouvelle édition, il devra obtenir du Surintendant un nouveau certificat attestant que telle édition est approuvée".

Les Révérends Frères Maristes n'ont pas tenu compte de cette disposition des Règlements lors de la réédition de leurs manuels de géographie en 1938 et en 1939.

B) Sont aussi maintenus sur la liste jusqu'au 1^{er} juillet 1942 :

"Histoire du Canada", cours élémentaire.....	F. É. C.	1940
"Histoire du Canada", cours élémentaire.....	C. S. V.	1917
"Histoire du Canada", cours intermédiaire.....	C. S. V.	1915

C) Sont maintenus sans limite de temps :

"Histoire du Canada".....	Farley & Lamarche	1937
"Histoire du Canada".....	Desrosiers	1919
"Précis d'Histoire du Canada".....	Rutché & Forget	1937

Et la séance est ajournée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire.

(Signé) F.-X. ROSS,

*Évêque de Gaspé,
Président.*

Ce rapport est adopté et le Comité approuve aussi en principe un projet qui lui est brièvement exposé par Monsieur le Surintendant relativement à la préparation des ouvrages classiques. D'après ce plan, on procéderait par voie de concours pour la préparation des manuels nouveaux et on n'accorderait l'approbation qu'à celui qui serait jugé le meilleur sur chaque matière.

4. — RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES ASPIRANTS À LA CHARGE D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

RÉUNION TENUE À L'ÉCOLE NORMALE LAVAL, QUÉBEC, LES 19, 20, 21, 22 ET 23 AOÛT 1940

Séances du 19 août 1940

Sont présents : Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique ; Monsieur l'abbé J.-J. Dubé, principal de l'École normale Laval ; Monsieur l'abbé Augustin Lemay, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; Monsieur L.-O. Pagé, inspecteur régional ; Monsieur Moïse Caron et Monsieur Edson Wescott, inspecteurs d'écoles de Montréal, et Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique.

Monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, est absent pour cause de maladie.

Les deux séances de cette première journée sont présidées par Monsieur Doré, le Surintendant de l'Instruction publique.

Avant-midi

Le procès-verbal de la session du mois d'août 1939 est adopté sans modifications.

Il est proposé par Monsieur l'abbé Augustin Lemay, appuyé par Monsieur L.-O. Pagé et résolu à l'unanimité que le Secrétaire soit chargé de transmettre à Monsieur C.-J. Miller les bien vives sympathies des membres du Bureau ainsi que l'assurance de leur amitié et de leurs vœux de parfait rétablissement.

Le Bureau examine ensuite les demandes d'admission reçues par le Secrétaire. Un candidat est admis au premier examen partiel ; dix, au deuxième examen partiel, et six à l'examen complet.

Le reste de cette séance est employé à la rédaction finale des questions d'examen préparées à l'avance et remises au Secrétaire par les membres du Bureau. Ces questions sont publiées en appendice.

Après-midi

Cette séance est consacrée entièrement à l'examen oral des dix-sept candidats et se prolonge sans interruption jusqu'à 9 h. du soir. Le Bureau constate avec plaisir une amélioration sensible dans la préparation des candidats qui ont subi un échec l'an dernier.

Séances des 20, 21, 22 et 23 août

Présents : les mêmes moins Monsieur le Surintendant.

Les diverses sessions sont présidées par Monsieur l'abbé J.-J. Dubé, principal de l'École normale Laval.

Pendant trois jours et demi, les candidats subissent un examen écrit très sérieux sur seize matières distinctes.

Des 17 candidats, neuf obtiennent le nombre de points requis sur toutes les matières et méritent de recevoir un diplôme. Ce sont les suivants : Monsieur Paul-Émile Brault, diplôme français et anglais avec la note *Bien* ; Monsieur J.-H.-Wilfrid Gagné, diplôme français avec la note *Bien* ; Monsieur Gérard Gauthier, diplôme français avec la note *Bien* ; Monsieur J.-Théo-René Lagarde, diplôme français avec la note *Distinction* ; Monsieur Louis Langlois, diplôme français et anglais avec la note *Distinction* ; Monsieur Louis Marquis, diplôme français avec la note *Bien* ; Monsieur Charles-Émile Normandin, diplôme français et anglais avec la note *Bien* ; Monsieur J.-A.-Gérald Paré, diplôme français avec la note *Bien* ; Monsieur Michael-Arthur Rochford, diplôme anglais et français avec la note *Distinction*.

Les huit autres candidats ont échoué sur une ou plusieurs matières.

À six heures, Monsieur le Président remet les diplômes aux candidats heureux et la session est ajournée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) VICTOR DORÉ,
Président.

APPENDICE

QUESTIONS D'EXAMENS

ARITHMÉTIQUE

1. — A et B peuvent faire un ouvrage en 7 jours, A et C en 9 jours, B et C en 6 jours. S'ils travaillent ensemble, combien de temps mettront-ils pour faire l'ouvrage?

2. — Deux personnes s'associent pour 21 mois ; la première apporte \$1,200.00 et la seconde \$1,600.00. Mais après trois mois, la première retire \$200.00, tandis qu'à la fin du deuxième mois, la seconde ajoute \$600.00. Au règlement définitif, le gain est de \$1,212.00 ; quelle doit être la part de chaque personne?

3. — Un marchand a acheté une certaine quantité de coton ; il en a revendu $\frac{1}{5}$ avec 10 % de bénéfice, $\frac{1}{5}$ avec 20 %, et le reste avec une perte de 16 % ; il perd \$300.00 sur son marché. Trouvez le prix d'achat du coton.

4. — Un billet de \$900.00 daté du 2 avril et payable en 90 jours porte intérêt à 6 % jusqu'à son échéance. On le fait escompter à 7 %, le 30 avril. Quelle sera la somme nette rendue par le banquier?

5. — Un fruitier veut acheter 350 livres de pruneaux à 5 cts, 7 cts, 9 cts, et 13 cts la livre. Combien devra-t-il en prendre de chaque prix si la livre doit revenir à 8 cents, et s'il en veut autant de livres de la première sorte que de la dernière?

GÉOGRAPHIE

1. — Nommez et définissez les différentes sortes d'astres qui peuplent le firmament.
2. — a) Comment les terrains ignés ont-ils été formés et quelles sont les principales roches qui composent ces terrains?
b) Comment les terrains sédimentaires ont-ils été formés et comment se divisent-ils?
3. — Tracez la carte des Iles Britanniques (5 po. du nord au sud) et inscrivez-y les noms des pays et de dix villes importantes.
4. — Comment est organisée l'instruction publique dans notre province?
5. — Par quelles eaux passerait un vaisseau allant de Dublin à Bombay?

MESURAGE

1. — Démontrez que dans tout triangle, un côté quelconque est plus petit que la somme des deux côtés, et plus grand que leur différence.
2. — La largeur d'une chambre est les $\frac{2}{3}$ de sa longueur et les $\frac{3}{2}$ de sa hauteur. Quelles sont les dimensions de cette chambre, si son volume est de 5832 pi. cubes?
3. — Combien a-t-il fallu de verges carrées de fer-blanc pour la confection d'un vase en forme de tronc de cône avec couvercle, si les diamètres des deux bases ont 30 et 40 pouces, et la hauteur 50?
4. — Quelle est, en gallon, la capacité d'un bassin de forme cylindrique dont la profondeur a 2 verges et le diamètre 12 verges?
5. — Les côtés AB, BC, CD, DA d'un quadrilatère ont 24, 27, 30 et 32 verges; la diagonale AC a 36 verges. Quelle est la surface de ce quadrilatère?

DESSIN

Perspective d'observation; une chaise.

ALGÈBRE

1. — a) Décomposez en facteurs l'expression suivante:
$$8ax - bx + 8ay - by$$

b) Effectuez la division suivante:
$$15a^4 - 7a^3b - 6a^2b^2 + 7ab^3 - 3b^4 \text{ par } 5a^2 + ab - 3b^2$$
2. — On doit partager \$540.00 entre un certain nombre de personnes; mais au moment du partage, deux se retirent, de telle sorte que les autres reçoivent chacune \$3.00 de plus qu'elles n'attendaient. Combien y a-t-il de partageants?
3. — Un négociant augmente chaque année sa fortune du tiers de sa valeur, et, à la fin de chaque année, il prélève \$1,000.00 pour ses dépenses. À la fin de la troisième année, sa fortune est doublée; combien avait-il tout d'abord?
4. — Un marchand a du thé de deux qualités: quand il mêle trois livres de la première avec 7 de la deuxième, la livre vaut 27 cts, et quand il mêle 6 livres de la première avec 4 de la deuxième, la livre vaut 24 cts. Quels sont les prix de ces thés?
5. — Deux personnes doivent ensemble \$180.00; la première pourrait payer cette somme si elle ajoutait à ce qu'elle a les $\frac{2}{5}$ de ce que possède l'autre; et celle-ci acquitterait la dette si elle avait en plus le $\frac{1}{4}$ de ce qu'a la première. Quel est l'avoir de chacune de ces personnes?

HISTOIRE

1. — *La Réforme au XVI^e siècle*

Définition

Principales causes

Nommez les auteurs de la Réforme

a) En Allemagne. b) En Angleterre. c) En France. d) En Écosse.

2. — Montrez jusqu'à quel point le règne d'Élisabeth d'Angleterre fut marqué par une ère de prospérité matérielle et le point de départ de la grandeur de celle-ci.

3. — Faites connaître les principales clauses de l'Acte de Québec. Comment cet acte fut-il accueilli

a) Par les Anglais du Canada,

b) Par les Canadiens-français?

4. — Dites brièvement où, quand et comment depuis 1759 les Canadiens-Français ont marqué leur loyauté à la Couronne britannique, alors que le sort de notre pays était en jeu.

AGRICULTURE ET SCIENCES NATURELLES

1. — À quels signes reconnaît-on qu'un labour est bien fait?

2. — Qu'entendez-vous par sol, sous-sol, argile, calcaire, sable, humus?

3. — a) Quels sont les principaux effets des mauvaises herbes?

b) Nommez dix sortes de mauvaises herbes que vous pourriez identifier?

4. — Quel est le rôle de l'air dans le sol?

5. — Quels sont les éléments dont le sol peut être déficitaire?

PÉDAGOGIE

1. — Au chapitre de l'organisation pédagogique des écoles, les Règlements du Comité catholique disent :

"La religion n'est pas seulement l'objet d'un enseignement qui se donne à des heures réglementaires; elle est aussi un élément de formation morale et religieuse, et doit être vécue à toute heure du jour."

Comment l'instituteur doit-il donner son enseignement pour satisfaire à cette recommandation?

2. — Énoncez les principes d'un bon classement des élèves?

a) En combien d'années se subdivise le programme de chacune des écoles primaires élémentaires, primaires complémentaires et primaires supérieures de la Province?

b) Dans une école à deux classes, quelles divisions ou années du cours d'études doivent être confiées à chacun des deux professeurs?

3. — "La mémoire est une faculté précieuse qu'il faut savoir cultiver chez l'enfant; mais elle doit l'être en vue d'aider et de compléter sa formation intellectuelle."

Quels conseils donnerez-vous aux instituteurs pour atteindre ce but?

4. — a) Dites ce que le bon maître doit observer et ce qu'il doit éviter dans la façon d'interroger ses élèves?

b) Quelle attention doit-il prêter à la manière dont les élèves répondent à ses questions?

5. — Exprimez votre opinion sur le travail à domicile des écoliers.

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

1. — Le divin Maître a toutes les qualités de l'éducateur. Par les procédés qu'Il emploie, prouvez que sa méthode d'enseignement ne laisse rien à désirer.

2. — À l'époque de la Renaissance, la France a possédé deux grands écrivains qui se sont occupés d'éducation. Nommez-les et exposez leurs idées sur l'éducation.

3. — Quels reproches mérite la pédagogie janséniste de Port-Royal?

4. — a) Qui a été l'organisateur du système des écoles publiques aux États-Unis?
b) Quels moyens prit-il pour intéresser le peuple à sa grande œuvre?

5. — Sous le régime français, au Canada, l'instruction des enfants fut-elle négligée. Citez quelques faits à l'appui de votre réponse.

COMPOSITION PÉDAGOGIQUE

Dans sa réunion annuelle des instituteurs, Monsieur l'Inspecteur donne une conférence sur l'enseignement de la géographie. Il veut convaincre ses auditeurs de la nécessité de cet enseignement pour le développement de certaines facultés de leurs élèves. Puis il cherche à les convaincre de l'utilité de l'enseignement de la géographie locale et de la méthode à suivre dans cet enseignement.

Faites la conférence.

PHYSIQUE

Répondez aux questions 1 et 2, ainsi qu'à deux autres choisies parmi les cinq dernières.

1. — Principe de Pascal: Énoncez cette loi ou principe et décrivez une de ses applications.

2. — *Pression atmosphérique*: a) Définissez la pression atmosphérique; b) décrivez un baromètre et expliquez-en l'usage.

3. — *Dilatation*: Décrivez le phénomène particulier de la dilatation de l'eau.

4. — Un chaland à côtés verticaux a 25 pi. de longueur par 12 pi. de largeur. On fait embarquer une auto. Le poids de l'auto fait enfoncer le chaland d'une profondeur de 1½ pouce de plus. Trouvez le poids de l'auto.

5. — Un thermomètre indique une température de 68 degrés Fahrenheit. Trouvez la température équivalente à l'échelle Centigrade.

6. — Combien de petites calories faudra-t-il pour élever une masse de 65 grammes d'une température de 10 degrés centigrades à 35 degrés centigrades?

7. — On se sert d'un levier de 3½ pi. de longueur pour soulever une masse de 180 livres. Le point d'appui est à 6 pouces de la masse. Quelle est la force nécessaire pour faire le travail?

CHIMIE

Répondez aux questions 1 et 2, ainsi qu'à deux autres choisies parmi les cinq dernières.

1. — VALENCE: a) Définition; b) Que veut dire corps univalent — corps bivalent? Donnez un exemple de chacun.

2. — Définir: a) acides, b) bases, c) sels, d) alliages. Donnez un exemple de chacun.

3. — CARBONE: Dites comment le carbone se trouve dans la nature. Décrivez les propriétés physiques et chimiques du carbone.

4. — Décrivez les propriétés physiques et chimiques de l'oxyde de carbone.

5. — Décrivez un procédé industriel pour la préparation de la chaux (chaux vive).

6. — Décrivez l'analyse de l'eau par l'électrolyse.

7. — Décrivez la préparation de l'alcool éthylique ou éthanol.

THÈME

Translation into French

THE VALUE OF READING

A long time ago, children could learn only what their parents told them. Whatever their elders forgot to explain or did not know, the children had to find out for themselves. Then one day man began to write as well as to talk. He not only could tell his listeners what experience had taught him, but he could also write down his wisdom for people far away to read. He could teach his grandchildren and their children's children as well as his own sons and daughters. Next he came to print and make books. Thus all that life taught one generation could be stored up for the benefit of the youth of the world. The great advantage of being able to read is the advantage of profiting by the experience of others. The printed experience of others teaches us far more than safety or comfort. Books teach us many lessons of happiness that we could not otherwise learn in our own lifetime. They are the magic by which we may add years to the normal length of life.

Translation into English

LES DEUX HORLOGES

Une horloge allait mal, et son aiguille, tantôt retenue par la rouille, tantôt accélérée par les rouages défectueux, montrait au hasard toutes les heures, hors la véritable. Néanmoins, toute fière de son assurance, elle se moquait d'une autre horloge, sa voisine, vieille machine tout usée qui ne valait pas mieux, mais qui du moins, ne marquait rien du tout et avait perdu jusqu'à ses aiguilles. "Considère mon importance, disait la première; tout le monde me consulte; on a recours à moi dans toutes les circonstances critiques de la journée. L'un règle son aiguille sur la mienne; l'autre court au rendez-vous que je lui indique; tous me rendent grâces. Mais, pour toi, après qu'on a jeté sur ton cadran un regard dédaigneux, on passe son chemin." L'autre horloge répondit: "On peut me dédaigner, mais je ne trompe personne."

VERSION

Traduire en français

MAISONNEUVE

It was a hard task to found a settlement in the heart of a country where savages were a continual trouble. Maisonneuve had been aware of the difficulties to be encountered when he led the little band of men and women to the island of Montreal. But he was not daunted. His purpose was not only to establish the colony but also to convert the heathen savages. The Hurons and Algonquins were friendly. They did not disturb the peace of the settlement, but as soon as the fierce Iroquois found out that the white men had built a fort at Hochelaga they had declared war against them. There was constant danger from these cruel savages. If Maisonneuve had not been a strong, self-reliant man, tenacious of purpose, the outpost at Montreal would probably have been abandoned. For twenty-two years he ruled as governor of this isolated fort. The governor and the colonists relied greatly upon the power of prayer, and some of the miraculous escapes from death which they experienced can only be explained in this way.

Traduire en anglais

L'OUVRIER DES CHAMPS

L'ouvrier des champs grandit où il est né. Il a le ciel sur sa tête, le sol sous ses pieds, l'air dans sa poitrine, l'horizon vaste et libre devant ses regards, le spectacle perpétuellement nouveau du firmament, de la terre, du jour, de la nuit, des maisons qui entretiennent sans paroles, mais sans lassitude, les sens, le cœur, l'esprit de l'homme de la campagne.

Ses travaux sont rudes, mais ils sont variés; ils comportent mille explications diverses de la pensée, mille attitudes différentes du corps, mille emplois des heures et des bras.

Presque tous ses travaux s'accomplissent en plein air et en plein jour, santé et gaîté de l'homme. L'homme n'y est point machine; il est homme. Il y est actif et assidu, mais il n'y est pas esclave. Il se sent libre, et il se déplace à son gré dans le vaste atelier rural ouvert à ses pas. Il y devient robuste, il y reste sain.

PHILOSOPHIE

1. — Quelles sont les lois de la division?
2. — Quelles sont les causes de l'erreur et les remèdes à l'erreur?
3. — La faculté de faire le mal est-elle de l'essence ou un défaut de la liberté?
4. — Prouvez que l'âme humaine est intrinsèquement immortelle.
5. — Quels sont les droits et les devoirs des citoyens vis-à-vis de l'État?

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

a) Loi de l'Instruction publique

1. — Par qui et quand le secrétaire-trésorier d'une municipalité scolaire est-il nommé:

- a) dans une municipalité déjà existante?
- b) dans une nouvelle municipalité?

2. — Énumérez les qualités requises pour être électeur à une élection des commissaires ou des syndics d'écoles?

3. — Quelles formalités les commissaires ou les syndics d'écoles doivent-ils remplir pour obtenir l'autorisation de contracter un emprunt?

b) Règlements du Comité catholique

4. — Quels sont les devoirs des commissions scolaires au sujet des manuels de classe à l'usage des élèves?

5. — Quelle doit être la surface de plancher d'une salle de classe destinée à recevoir 34 élèves?

Ce rapport est adopté.

5. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DES SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES DE RELIGIEUX

Québec, le 14 septembre 1940.

À Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique,
 À Son Éminence le Cardinal,
 À Nosseigneurs les Archevêques et Evêques,
 Aux honorables membres du Comité catholique,

Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales de religieux a l'honneur de vous présenter le rapport suivant pour l'année 1940.

Ce Comité est composé de Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique; de Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique; de Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales; du Révérend Frère Louis-Cléophas, principal du Scolasticat d'Iberville; du Révérend Frère Cyprien-Célestin, F.I.C., directeur des études de sa communauté, représentant tous deux les principaux des scolasticats, et de Monsieur J.-P. Labarre.

Il s'est réuni le 27 mars et le 12 septembre 1940.

Assistaient à la réunion de mars : Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique ; Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales ; le Frère Louis-Cléophas, Mariste, principal du Scolasticat d'Iberville, le Frère Cyprius-Célestin, de l'Instruction Chrétienne, principal du Scolasticat de Laprairie, et Monsieur J.-P. Labarre, assistant-inspecteur des écoles normales, secrétaire.

Dans sa première réunion, le Comité a procédé au choix des questions des examens de juin et d'août, à la formation des jurys de correction et au choix des rapporteurs sur les matières suivantes : la Pédagogie, la Composition française aux trois cours, et l'Apologétique.

Dans sa seconde réunion, à laquelle assistaient les mêmes membres à l'exception du Frère Cyprius-Célestin, remplacé par le Frère Bernardin-de-Sienne, le Comité de Régie a pris connaissance des résultats des examens et des rapports des Révérends Frères Bernardin-de-Sienne, s.g., sur la physique, Gérald, f.i.c., sur la composition française, et Majorian-Pius, é.c., sur l'apologétique.

EXAMEN de JUIN. — Les examens de juin ont eu lieu les 13, 14 et 15 juin dans les scolasticats respectifs de chaque communauté de religieux enseignants, sous la surveillance de délégués choisis par Monsieur le Surintendant parmi les inspecteurs d'écoles et parmi les professeurs des écoles normales.

La correction des copies s'est faite à l'École Saint-Jean-Baptiste, Montréal, par onze jurys, sous la présidence de Monsieur J.-P. Labarre, assistant-inspecteur des écoles normales. Chaque jury était formé de trois membres, dont un laïque choisi comme ci-dessus par Monsieur le Surintendant et deux religieux choisis par le Comité de Régie des Scolasticats.

Le résultat des examens de juin a été le suivant :

64	candidats	sur	89	ont obtenu le diplôme élémentaire,
223	"	"	258	" " " " complémentaire,
43	"	"	48	" " " " supérieur.

De plus, 73 candidats au diplôme supérieur ont subi une partie de leurs examens.

EXAMENS D'AOÛT. — Au mois d'août, plusieurs candidats nouveaux se sont présentés avec ceux qui reprenaient un échec. Ces examens et la correction des copies ont eu lieu aux mêmes endroits et de la même façon qu'en juin.

Voici le résultat des examens d'août :

84	candidats	sur	31	ont obtenu le diplôme élémentaire,
64	"	"	132	" " " " complémentaire,
44	"	"	57	" " " " supérieur.

Et 45 candidats au diplôme supérieur ont subi des examens partiels.

En totalité, il y a eu d'accordés et de signés par Monsieur le Surintendant, à la suite des examens de juin et d'août 1940 :

88	diplômes	élémentaires,
287	"	complémentaires,
87	"	supérieurs.

sieur B.-O. Filteau, que copie en soit communiquée à chaque scolasticat de religieux et à chacun des membres du Comité catholique. Le rapporteur de la composition française signale les trop nombreuses fautes d'orthographe dans les travaux des candidats et il suggère une plus grande sévérité sur ce point dans l'appréciation des copies; le Comité de Régie croit opportun d'attirer l'attention des scolasticats sur ce point, mais de s'en tenir, pour le moment, au barème d'appréciation établi. Le rapporteur de la physique exprime l'opinion que les questions 2 " Décrire l'élément Bunsen " et 5 " Accumulateurs Plante " auraient dû être plus générales et se formuler ainsi: " Décrire une pile ", " Description d'un accumulateur ". Le Comité de Régie ne partage pas cette opinion.

(Signé) C.-J. MAGNAN,
Président.

(Signé) J.-P. LABARRE,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté.

6. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DES SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES DE RELIGIEUSES

Québec, le 11 septembre 1940.

À Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec,
À Nosseigneurs les Archevêques et Évêques,
Aux honorables membres du Comité catholique,

Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales de religieuses a l'honneur de vous soumettre respectueusement son quatrième rapport annuel, celui de 1940.

Durant l'année, ce Comité s'est réuni deux fois, au Département de l'Instruction publique.

La première réunion, tenue le 3 avril dernier, a eu pour objet l'organisation de l'examen final. La première session de cet examen, dite session régulière, est fixée aux 12, 13 et 14 juin, pour être suivie de la correction des épreuves, les 18, 19, 20 et 21 du même mois. Le travail de cette correction est partagé par le Comité entre sept jurys, dont chacun se compose d'un président, laïc, désigné par Monsieur le Surintendant, et de deux autres membres, religieuses déléguées par différents scolasticats-écoles normales, suivant un ordre que le Comité de Régie a établi. Ce dernier a procédé aussi à l'étude des diverses séries de questions proposées par les scolasticats et a choisi, pour chaque matière et pour chacune des deux sessions de l'examen, les questions ou sujets considérés comme étant les plus convenables. Puis, il est décidé que les trois rapports qui, chaque année, doivent être rédigés à la suite de l'appréciation des épreuves, en juin, porteront en 1940 sur le dessin, l'anglais et la géographie. Monsieur Gérard Morisset, désigné comme président du jury de correction du dessin, est en même temps chargé d'agir comme rapporteur de cette matière. Le Scolasticat des Révérendes Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur, de Sherbrooke, choisira une religieuse de cette communauté pour rédiger le rapport sur l'anglais, tandis que les Révérendes Sœurs Grises de Montréal confieront à leur déléguée dans le jury de correction de la géographie le soin d'agir comme rapporteuse de cette matière.

Le 11 du mois courant, les membres du Comité de Régie tinrent leur seconde réunion annuelle. Le rapport des deux sessions de l'examen leur fut soumis.

À la session régulière de juin 1940, 99 élèves des scolasticats-écoles normales de religieuses, après avoir obtenu les notes requises pour les matières de l'examen d'admission, subirent l'examen final. Elles étaient présentées par 21 scolasticats. En 1939, 84 candidates, réparties entre 14 scolasticats, s'étaient présentées à l'examen final.

La correction des copies, l'an dernier, s'était faite à Montréal; cette année, les comités chargés de cette tâche siégèrent à Québec. Grâce à la bonne hospitalité des Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur et à l'affabilité de la Directrice de leur Scolasticat, la Révérende Mère M.-Louis-Nazaire, membre du Comité de Régie, les jurys de

correction poursuivirent leur travail durant quatre jours dans l'atmosphère paisible d'un agréable séjour. C'est dans un esprit de justice et de bienveillance que tous les correcteurs et correctrices remplirent leur devoir d'appréciation des copies. À la fin de ce travail, ils furent honorés par la visite de deux membres du Comité de Régie, Messieurs B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique, et C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales, qui, par leur présence et leurs paroles, manifestèrent le vif intérêt qu'ils portent à l'œuvre des scolasticats-écoles normales. Un autre membre du Comité de Régie, la Révérende Sœur M.-Claire de Jésus, Directrice du Scolasticat-École normale des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, à Outremont, avait bien voulu se rendre de Montréal à Québec et s'unir à sa collègue du Bon-Pasteur pour encourager de leur présence ceux et celles qui prirent part à la correction et se rendre compte sur-le-champ du résultat de l'examen.

Ce résultat de la première session est le suivant : sur 99 candidates, 92 obtinrent immédiatement le droit de recevoir un brevet de capacité. Voici comment ce nombre d'aspirantes était distribué :

- a) Au brevet élémentaire, 24 se sont présentées et 19 ont réussi ;
- b) Au brevet complémentaire, 60 se sont présentées et 59 ont réussi ;
- c) Au brevet supérieur, 15 se sont présentées et 14 ont réussi.

Des 7 candidates, appartenant à 6 scolasticats, qui avaient échoué au mois de juin, soit en mathématiques, soit en histoire du Canada, soit en composition française, 6 se présentèrent de nouveau à la session de reprise, pour laquelle deux bureaux, l'un à Montréal et l'autre à Québec, furent organisés, le 19 août dernier. Toutes ont réussi à réparer leur échec partiel.

Le résultat final des deux sessions se totalise ainsi : des 99 religieuses qui subirent l'examen, 98 ont réussi, dont 23 au brevet élémentaire, 60 au brevet complémentaire et 15 au brevet supérieur. 81 reçurent le droit d'enseigner dans une école française ; 4, dans une école anglaise et 13, dans une école bilingue. Dans l'ensemble, 16 candidates ont mérité la mention "grande distinction" ; 71, la mention "distinction" et 11, la note "succès". Ces chiffres témoignent de la préparation efficace des candidates dans ces scolasticats-écoles normales.

Le tableau suivant indique le résultat final pour chacun des scolasticats qui présentèrent des aspirantes aux divers brevets :

Nom du Scolasticat-École normale :		Nombre des candidates qui ont réussi aux différents brevets :			
		Élém.	Comp.	Sup.	TOTAL
Sœurs	Grises, de Montréal.....		6		6
"	des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, Outremont.....		6		6
"	du Bon-Pasteur, Québec,				
	(section française).....		4		8
	(section anglaise).....		4		8
"	de St-Joseph, Saint-Hyacinthe.....		9		9
			(dont 3 bilingues)		
"	de la Charité-de-St-Louis, Bienville.....	1			1
"	de St-François-d'Assise, Charlesbourg.....		3	1	4
"	de Ste-Anne, Lachine.....		5		5
			(dont 2 bilingues)		
"	Servantes-du-St-Cœur-de-Marie, Limoilou.....			3	3
			(dont 3 bilingues)		
"	de-la-Providence, Montréal.....			3	3
"	de-la-Charité, Québec.....		5	2	7
"	Filles-de-la-Sagesse, Dorval.....			5	5
			(dont 3 bilingues)		

" de-Ste-Croix, St-Laurent.....	6	7		13
" Filles-de-Jésus, Trois-Rivières.....		4		4
" de N.-D.-du-Perpétuel-Secours, Saint-Damien.....	2		1	3
" de N.-D.-du-Bon-Conseil, Chicoutimi.....	2	1		3
" de la-Présentation-de-Marie, Saint-Hyacinthe.....		3		3
" de Ste-Chrétienne, Giffard.....	4			4
" des Sts-Cœurs-de-Jésus-et-de-Marie, Joliette.....		2		2
" du Sacré-Cœur, Saint-Hubert.....		1		1
" de Saint-Joseph-de-Saint-Vallier, Québec.....	1			1
" de la Charité-du-Sacré-Cœur, Sherbrooke.....	7			7
(dont 2 bilingues)				
	23	60	15	98
	(2 bil.)	(5 bil.)	(6 bil.)	(13 bil.)

Un autre tableau statistique annexé au présent rapport fournit un aperçu plus détaillé du résultat final de l'examen.

À sa dernière réunion, le Comité de Régie prit connaissance avec intérêt des trois rapports adressés à Monsieur le Surintendant à la suite de la correction du mois de juin : celui de Monsieur Gérard Morisset sur le dessin, celui de Révérende Sœur St-Edmond-de-Saint-Joseph, de la Charité-du-Sacré-Cœur, de Sherbrooke, sur l'anglais au brevet complémentaire, et celui de Révérende Sœur Emma-Henri, Directrice du Scolasticat-École normale des Sœurs Grises de Montréal, sur la géographie au brevet élémentaire.

Ces rapports, dont des copies seront bientôt remises à chacun des distingués membres du Comité catholique et à chacune des directrices de tous les scolasticats-écoles normales de religieuses, contiennent des observations, des références et des conseils qui sont de nature à rendre service au personnel enseignant et aux élèves de ces scolasticats.

À leur dernière réunion de 1940, les membres du Comité de Régie étudièrent aussi plusieurs questions ou points relatifs à l'interprétation du programme et des règlements des scolasticats-écoles normales, spécialement certains détails de l'examen préliminaire et de l'examen final.

Depuis que le Comité de Régie a présenté, en septembre 1939, son rapport annuel au Comité catholique, un nouveau scolasticat-école normale de religieuses a été reconnu officiellement ; il commence à fonctionner ce mois-ci : c'est celui des Révérendes Sœurs Grises-de-la-Croix, qui a été établi à Hull. Son établissement porte à vingt-cinq le nombre des scolasticats-écoles normales de religieuses, tous en activité durant la présente année scolaire.

Voici quels sont actuellement les membres du Comité de Régie : Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, *président* ; Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique, et Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales ; Révérende Sœur M.-Louis-Nazaire, directrice du Scolasticat des Sœurs du Bon-Pasteur, à Québec, et Révérende Sœur M.-Claire de Jésus, directrice du Scolasticat des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, à Montréal ; Roch Aubry, assistant-inspecteur général des écoles normales, *secrétaire*.

Révérende Sœur M.-Louis-Nazaire devant achever son terme d'office au Comité de Régie, il a été décidé de prier la communauté des Révérendes Sœurs de la Charité de Saint-Louis, dont le scolasticat-école normale est installé à Bienville, Lévis, de désigner une de ses religieuses pour agir, durant les prochains quatre ans, comme membre du Comité et y représenter spécialement la région de Québec, en remplacement de la déléguée des Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur.

Tous les membres du Comité de Régie regrettent le départ de Révérende Sœur M.-Louis-Nazaire; à leur dernière réunion, ils adoptèrent une résolution de remerciements à son égard, pour les précieux et constants services qu'elle a rendus au Comité depuis la formation de ce dernier au printemps de 1938.

Le Comité de Régie, en soumettant respectueusement ce rapport aux très distingués membres du Comité catholique, les prie d'accepter l'assurance de son entier dévouement.

(Signé) VICTOR DORÉ,

Surintendant de l'Instruction publique,

Président.

(Signé) ROCH AUBRY,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté.

7. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

a) *Écoles françaises*

Québec, le 20 septembre 1940.

Aux honorables membres du Comité catholique,

Les examens ont eu lieu cette année dans 1,286 municipalités scolaires sur un total de 1,580. Le grand total des aspirants pour tous les certificats s'est élevé de 20,593 à 37,827 accusant ainsi une augmentation de 17,234 pour toute la Province. La plus grande partie de cette augmentation provient du fait que les candidats de la ville de Montréal, au nombre de 15,585, ont subi cette année l'examen commun préparé par le Comité de Régie conformément aux règlements établis par le Comité catholique au mois de septembre 1939.

Nous donnons plus loin, en trois tableaux distincts, les résultats détaillés des examens. Un d'œil sur ces tableaux fait voir que sur 25,901 candidats en septième année, 19,771, soit 77 %, ont obtenu le certificat et que sur 9,508 en neuvième année, 8,711, soit 92 % s'en sont tirés avec succès. Au cours primaire supérieur sur 3,418 aspirants, 2,688 ont réussi, soit 79 %.

Le Comité de Régie désire attirer l'attention du personnel enseignant sur le grand nombre de compositions faibles dans les matières suivantes :

En 7^e et 9^e année : la lecture expliquée, la rédaction, le dessin, l'Histoire du Canada et la géographie, l'économie domestique; au cours primaire supérieur : la religion et la philosophie, l'explication de textes, l'histoire générale et le dessin.

Le Comité croit aussi devoir insister sur l'importance qu'il y a pour les candidats de soigner l'orthographe dans toutes les compositions.

JUIN 1940

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES CONCERNANT LES EXAMENS DE SEPTIÈME ET DE NEUVIÈME ANNÉE
DANS LES ÉCOLES DE LA PROVINCE

	Nombre de municipalités	Élèves qui ont subi les examens		TOTAL	Certificats décernés		TOTAL	Moyenne d'âge des candidats	
		7e	9e		7e	9e		7e	9e
Région N° 1.....	182	1245	322	1567	864	292	1156	13.7	15.3
Région N° 2.....	206	2120	534	2654	1740	506	2246	13.3	15.
Région N° 3.....	138	1507	494	2001	1287	484	1771	13.2	15.5
Région N° 4.....	115	1622	526	2148	1173	476	1649	13.7	15.7
Région N° 5.....	219	2305	565	2870	1820	527	2347	13.1	14.7
Région N° 6.....	140	1365	362	1727	1126	343	1469	12.9	14.5
Région N° 7.....	139	1546	592	2138	1338	566	1904	13.1	15.2
Région N° 8.....	113	942	351	1293	738	330	1068	13.9	15.3
TOTAL.....	1252	12652	3746	16398	10086	3524	13610		
Mun. scol. urbaines de l'Île de Montréal, moins Comm. des Éc. cath.	14	1165	431	1596	1073	423	1496	13.4	15.1
Comm. des Écoles cath. de Montréal....	1	9130	4173	13303	5955	3641	9596		
District urbain N° 11 — Trois-Rivières	4	755	331	1086	683	324	1007	13.7	15.
District urbain N° 15 — Hull	6	448	143	591	377	137	514	13.6	15.9
Cité de Québec.....	1	1422	560	1982	1285	538	1823	13.8	15.5
Partie du district urbain N° 14, en dehors de la Cité de Québec.....	8	329	124	453	312	124	436	13.7	15.6
TOTAL.....	34	13249	5762	19011	9685	5187	14872		
GRAND TOTAL.....	1286	25901	9508	35409	19771	8711	28482		

JUIN 1940

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES CONCERNANT LES EXAMENS DES CLASSES SUPÉRIEURES, MONTRÉAL EXCEPTÉE

Nombre de candidats qui ont subi l'examen					Nombre de ceux qui ont réussi			
SECTIONS					SECTIONS			
FILLES :	Géné- rale	Commer- ciale	Spéciale	Total	Géné- rale	Commer- ciale	Spéciale	Total
10 ^e année.....	326	84	1	411	286	80	1	367
11 ^e année.....	33	7		40	33	7		40
12 ^e année.....	8			8	7			7
TOTAL.....	367	91	1	459	326	87	1	414
GARÇONS :								
10 ^e année.....	398		7 (1)	405	271		5 (tech.)	276
11 ^e année.....	146		5	151	135		5 “	140
12 ^e année.....	71 (scient.)	43 (c.)	7	121	65 (scient.)	23 (c.)	5 “	93
TOTAL.....	615	43	19	677	471	23	15	509
GRAND TOTAL.....				1136	923			

(1) École du Sacré-Cœur, Grand'Mère, P. Q.

JUIN 1940

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES CONCERNANT LES EXAMENS DES CLASSES SUPÉRIEURES DE LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

	Nombre de candidats qui ont subi l'examen			Nombre de ceux qui ont réussi		
	SECTIONS			SECTIONS		
FILLES :	Générale	Commerciale	TOTAL	Générale	Commerciale	TOTAL
10 ^e année.....	86	401	487	80	375	455
GARÇONS :						
10 ^e année.....	872		872	542		542
11 ^e année.....	534		534	471		471
12 ^e année.....	178 (scient.)	211 (comm.)	389	161 (scient.)	136 (comm.)	297
TOTAL.....	1584	211	1795	1174	136	1310
GRAND TOTAL.....			2282			1765
TOTAL POUR LA PROVINCE.....			3418			2688

Vous priant d'agréer les hommages de mon profond respect, j'ai l'honneur d'être
Votre très humble et dévoué serviteur,

C.-J. MILLER,
Secrétaire du Comité de Régie.

b) *Écoles anglaises*

Aux honorables membres du Comité catholique,

Le Comité de Régie du Certificat d'étude pour les écoles anglaises catholiques soumet respectueusement le rapport ci-dessous concernant les examens de mai et de juin 1940 :

4^e année d'études secondaires
(4th Year High)

Cinq municipalités scolaires ont présenté des candidats : Kénogami, Montréal, Québec, Verdun, Westmount.

Se sont inscrits dans la section des arts (lettres ou sciences)....	208	candidats
Ont réussi	84	"
Ont échoué	124	"
Se sont inscrits à l'examen de la section commerciale.....	94	"
Ont réussi	52	"
Ont échoué	42	"
Total des candidats	302	
Total des certificats	136	

2^e année d'études secondaires
(2nd Year High)

Les examens ont eu lieu dans quatorze (14) municipalités : Ile des Allumettes, Arvida, Campbell's Bay, Kénogami, Montréal, Mont-Royal, Outremont, Québec, Sheenboro, Sherbrooke, Ste-Marie-de-Quyon, St-Étienne-de-Chelsea, Verdun, Westmount.

Nombre de candidats, section des arts	463
" " " " commerciale	37
Total.....	500
Ont obtenu un certificat (arts)	346
" " " " (commerce)	31
Total	377
Ont échoué	123
Grand Total	500
Grand total des candidats	802
" " " certificats	515

Dans les sentiments du plus profond respect,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) WM O'DONNELL,

Secrétaire du Comité de Régie.

Ce rapport est adopté.

Monsieur McManus demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier les règlements au sujet des droits d'examen, les règlements actuels n'indiquant pas quels sont les droits à imposer pour l'examen de reprise.

Après délibération, cette question est renvoyée pour étude par la Commission des Finances et de Législation.

8. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DES ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES

Québec, le 20 septembre 1940.

Aux honorables membres du Comité catholique,

Pour la deuxième année, le Comité de Régie des écoles ménagères régionales a fait subir un examen officiel conformément aux règlements adoptés par le Comité catholique en mai 1938.

Quinze des dix-sept maisons reconnues comme écoles ménagères régionales ont présenté des candidates à cet examen. Les excellents travaux remis par les élèves attestent de la valeur de l'éducation qui se donne dans ces écoles tant au point de vue de la culture générale que sous le rapport de la formation ménagère.

Le tableau ci-dessous fournit les statistiques relatives à chaque institution :

ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES

ANNÉE 1940

ÉCOLES	DIPLOMES — 12 ^e année			CERTIFICAT — 11 ^e année			
	<i>Se sont présentées</i>	<i>Ont réussi</i>	<i>Ont échoué</i>	<i>Se sont présentées</i>	<i>Ont réussi</i>	<i>Ont échoué</i>	<i>Total</i>
Sutton, Brome, RR. SS. de la Présentation-de-M.....	3	3		6	6		9
Montebello, Papineau, RR. SS. Grises-de-la-Croix.....	1	1		5	5		6
St-Damien, Bellechasse, RR. SS. de N.-D.-du-Perpétuel-Secours.....	..	..		4	4		4
Ste-Martine, Châteauguay, RR. SS. des SS.-NN.-de-Jésus-et-de-M.....	4	4		5	4	1	8
Ste-Ursule, Maskinongé, RR. SS. de la Providence.....	5	5		3	3		8
St-Georges, Beauce, RR. SS. du Bon-Pasteur.....	..	..		4	4		4
Montréal, 1185 rue St-Mathieu, RR. SS. de la Charité, de Montréal.....	3	3		8	8		11
St-Jacques, Montcalm, RR. SS. de Ste-Anne.....	8	6	2	11	9	2	15
Loretteville, Québec, RR. SS. de la Charité-de-St-Louis.....	2	2		3	1	2	3
Nominingue, Labelle, RR. SS. de Ste-Croix.....	2	2		8	8		10
Nicolet, Nicolet, RR. SS. de l'Assomption.....	..	..		4	3	1	3

ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES

ANNÉE 1940

ÉCOLES	DIPLÔMES — 12 ^e année			CERTIFICAT — 11 ^e année			
	<i>Se sont présentées</i>	<i>Ont réussi</i>	<i>Ont échoué</i>	<i>Se sont présentées</i>	<i>Ont réussi</i>	<i>Ont échoué</i>	<i>Total</i>
Cap-de-la-Madeleine, Champlain, RR. SS. Filles-de-Jésus.....	2	2		3	3		5
St-Lambert, Chambly, RR. SS. des SS.-NN.-de-Jésus-et-de-M.....	2	2		2	2		4
Plessisville, Mégantic, RR. SS. de la Charité, de Québec.....	..	..		6	6		6
St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, RR. SS. de St-Joseph-de-St-Hyacinthe.....	1	1		4	3	1	6
	—	—	—	—	—	—	—
	33	31	2	76	69	7	100
	—	—	—	—	—	—	—

N. B. — Sur 9 élèves qui ont échoué, 2 recommenceront leur année et 7 reprendront leur examen de français le 23 septembre 1940.

J.-A. NOËL,

asst-directeur.

9. — RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA CINÉMATHEQUE PÉDAGOGIQUE

RÉUNION DU 16 MAI 1940

Étaient présents: Monsieur l'abbé Albert Tessier, le Révérend Père Alcantara, o.f.m., l'honorable Cyrille-F. Delâge, Monsieur C.-J. Miller, Monsieur Michael McManus, et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Monsieur Gaudry Delisle, directeur de la cinémathèque pédagogique, assiste aussi à la réunion.

Vu l'absence de Monsieur le Surintendant, Monsieur l'abbé Tessier est prié d'agir comme président.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 1939 est lu et approuvé.

Monsieur Gaudry Delisle est invité à faire connaître les progrès de la cinémathèque depuis la dernière réunion.

Il informe le sous-comité que le nombre de vues animées et de vues fixes dont dispose le Département s'est considérablement accru depuis la dernière réunion. L'état ci-dessous fait voir d'un coup d'œil ce que comprend actuellement notre collection.

INVENTAIRE

au 16 mai 1940

Reçus	{	Films sonores,	20	—	moyenne de 3 copies.
		Films muets,	12	—	moyenne de 4 copies.
À venir	{	Films sonores,	13	—	moyenne de 3 copies.
		Films muets,	9	—	moyenne de 4 copies.

FILMS À VUES FIXES

<i>Reçus</i>	{	105 films à 5 copies	
		192 films à 1 copie	
		297 films —	297 films
<i>À venir</i>	{	346 films à 5 copies	
		423 films à 1 copie	
		769 films —	769 films
			TOTAL : 1066 films

Monsieur Delisle est d'avis que le Département possède maintenant un nombre suffisant de films pour répondre à la plupart des demandes et que le moment est venu de les mettre en circulation.

Monsieur Delisle ajoute que le Département est actuellement en pourparlers avec différentes maisons relativement à la traduction en français de quelques films anglais. La *General Film Company* offre de payer le lettrage et de reproduire les titres en français à raison de \$36.00 pour trois copies. Le sous-comité recommande que la proposition de la *General Film* soit acceptée à titre d'essai pour un film.

Le sous-comité remercie Monsieur Delisle de son intéressant rapport. Il se réjouit des progrès accomplis et recommande avec instance la préparation d'un catalogue des films disponibles et la mise en opération de la cinémathèque à dater du premier septembre prochain.

Le sous-comité approuve aussi la recommandation du directeur relativement à la traduction des films.

Les films seront d'abord traduits au Département par le directeur de la cinémathèque et la traduction sera ensuite envoyée au Révérend Père Alcantara pour revision.

Préparation du personnel enseignant à l'utilisation du film éducateur

Le sous-comité recommande 1° qu'un cours d'au moins 5 heures soit donné dans les écoles normales et les scolasticats-écoles normales en vue d'initier les futurs éducateurs à l'enseignement par le film; 2° que le Révérend Père Alcantara et Monsieur l'abbé Tessier soient chargés de donner ce cours et, qu'à cette fin, ils soumettent au Surintendant un projet de leurs conférences.

Le sous-comité recommande aussi que le Révérend Père Alcantara, Monsieur l'abbé Tessier et Monsieur Delisle s'entendent avec l'Inspecteur général des Écoles primaires pour donner des cours analogues aux inspecteurs d'écoles.

Nouveaux films à acquérir

Le sous-comité approuve l'achat des films suivants:

1° — Un choix de films Kodak-Pathé (environ 100 sujets différents à \$1.00 l'unité) 4 copies de chacun;

2° — Un certain nombre de films du Gouvernement Fédéral tels qu'énumérés sur la liste soumise par le Directeur, 4 copies de chacun;

3° — Les trois films suivants du Père Lafleur, o.m.i., Montréal:

Le Cap-de-la-Madeleine
Les canots d'écorce
La construction des iglous

Le directeur est en outre autorisé à accepter les films qui lui sont offerts gratuitement par différentes compagnies commerciales.

Et la séance est ajournée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) ALBERT TESSIER, PTRE,
Président.

Ce rapport est adopté.

Le Comité prend ensuite connaissance du catalogue analytique des films dont se compose la cinémathèque du Département de l'Instruction publique et apprend avec plaisir que la mise en circulation de 140 films animés et de 650 pellicules fixes vient d'être officiellement annoncée par une circulaire du Surintendant.

10. — RAPPORT CONCERNANT LES COURS DE VACANCES

Le Département s'est de nouveau préoccupé du perfectionnement du personnel enseignant, sachant bien que c'est là le principal moyen d'améliorer l'école.

À cette fin, il a organisé les cours suivants :

1. — *Cours abrégés d'agriculture pour les instituteurs.* — Pour la deuxième année, 140 instituteurs religieux et laïques ont suivi pendant deux semaines des cours d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ces instituteurs bénéficieront l'an prochain d'une dernière série de cours conformément au programme préparé par le Département de l'Instruction publique en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture.

2. — *Cours de ruralisation pour les institutrices.* — De nouveau cette année, l'heureuse coopération des agronomes et des inspecteurs d'écoles a permis l'organisation de semaines agricoles et pédagogiques dans les diverses régions scolaires de la Province. Ces petits congrès ont eu lieu aux endroits suivants :

Un coup d'œil sur le programme de ces semaines agricoles suffira pour se rendre compte du travail sérieux qui s'y accomplit.

Programme de 3^e année — 1940

29 juillet au	2 août	Sainte-Ursule
29 " "	2 "	Sainte-Martine
29 " "	2 "	Mont-Laurier
5 août "	9 "	Baie-Saint-Paul
5 " "	9 "	Saint-Casimir
5 " "	9 "	Roberval
12 " "	16 "	Victoriaville
12 " "	16 "	Amqui
12 " "	16 "	Matane
19 " "	23 "	Saint-Pascal
19 " "	23 "	Sherbrooke
9 sept. "	13 sept.	La Sarre
9 " "	13 "	Amos
16 " "	21 "	Iles-de-la-Madeleine

Premier jour :	9.00 à 12.00 a.m.	Inscription.
	2.00 à 3.00 p.m.	Pédagogie : "Comment préparer et donner une leçon d'agriculture. — Enseignement de l'agriculture par la leçon de choses".
	3.30 à 4.30 p.m.	Pédagogie : "Influences scolaires dans la formation des intelligences et des cœurs".
	5.00 à 6.00 p.m.	Agriculture : récapitulation.
	8.00 à 9.30 p.m.	Séance inaugurale.
Deuxième jour :	8.30 à 9.30 a.m.	Zootechnie générale.
	9.45 à 10.45 a.m.	Alimentation.
	11.00 à 12.00 a.m.	Temps libre.
	2.00 à 3.00 p.m.	Les bovidés.
	3.30 à 4.30 p.m.	Cheval, porc et mouton.
	4.45 à 5.45 p.m.	Temps libre.
Troisième jour :	8.30 à 9.30 a.m.	Aviculture.
	9.45 à 10.45 a.m.	Apiculture et industrie de l'érable.
	11.00 à 12.00 a.m.	Temps libre.
	2.00 à 3.00 p.m.	Industrie laitière.
	3.30 à 4.30 p.m.	Hygiène de la ferme.
	4.45 à 5.45 p.m.	Visite d'une beurrerie ou d'une fromagerie.
Quatrième jour :	8.30 à 9.30 a.m.	Économie rurale.
	9.45 à 10.45 a.m.	Économie rurale.
	11.00 à 12.00 a.m.	Démonstration : étude du bilan d'un concurrent de ferme.
	2.00 à 3.00 p.m.	Coopération.
	3.30 à 4.30 p.m.	Coopération.
	4.45 à 5.45 p.m.	Libre libre.

Cinquième jour :	8.30 à 9.30 a.m.	Organisations agricoles sociales et gouvernementales.
	9.45 à 10.45 a.m.	Pédagogie : "Bibliothèques scolaires".
	11.00 à 12.00 a.m.	Pédagogie : "Enseignement de la comptabilité agricole et individuelle à l'école primaire rurale."
	2.00 à 4.00 p.m.	Examen.
	4.00 p.m.	CLÔTURE des cours.

Voilà donc au moins 1500 institutrices qui, dorénavant, s'emploieront avec un zèle nouveau à la ruralisation de leur enseignement.

3. — *Cours de formation générale à l'Institut Pédagogique.* — Cette institution a de nouveau organisé cette année deux séries de cours de vacances, la première pour les institutrices religieuses, du 8 juillet au 30 juillet, la deuxième pour les institutrices laïques du 2 au 25 août. Ces derniers cours ont été défrayés par l'honorable Secrétaire de la Province. Comme à l'ordinaire, ils ont été suivis avec joie et empressement par environ 200 institutrices désireuses d'accroître leur savoir et leur compétence pédagogique.

4. — *Cours de dessin aux professeurs des écoles normales.* — La haute appréciation dont les cours de Monsieur Gérard Morisset furent l'objet l'an dernier était pour lui un encouragement à les continuer. De nouveau, les religieuses chargées de l'enseignement du dessin et bon nombre d'autres se sont rendues avec empressement à son invitation. Réunis à l'École normale de Mérida, elles ont pu travailler souvent en plein air et trouver tout autour d'elles des modèles nombreux et des sujets de paysages incomparables.

Des cours analogues ont été donnés aux professeurs des scolasticats-écoles normales de religieux à l'École du Plateau, Montréal. On ne peut s'empêcher de regretter que l'assistance n'ait pas été plus nombreuse.

Monsieur Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du Meuble, voulut bien prêter son concours amical à Monsieur le Directeur de l'enseignement du dessin, et donna deux causeries très appréciées sur les arts domestiques et les arts décoratifs utilitaires.

5. — *Cours de solfège.* — Une troisième série de leçons d'initiation à l'enseignement du solfège a été donnée par les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame dans les centres suivants : Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Trois-Rivières, Beauceville, Chicoutimi et Rimouski. Des cours de même nature ont été organisés à Roberval par les Religieuses Ursulines. Environ sept cents institutrices religieuses et laïques ont suivi ces cours et six cents ont subi avec succès l'examen qui les a clôturés.

6. — *Journées d'études ménagères.* — Sous la présidence de Monsieur l'abbé Albert Tessier, une trentaine de représentantes des écoles ménagères régionales se sont réunies chez les Révérendes Sœurs Grises de Montréal pour étudier, à la lumière de l'expérience acquise au cours de ces deux dernières années, la situation actuelle des écoles ménagères et les moyens à prendre pour perfectionner davantage la formation qui s'y donne. Les conclusions de ce petit triduum seront soumises au Comité catholique à sa session de décembre prochain.

7. — *Cours de français à l'Île du Prince-Édouard.* — Sous les auspices des Comités permanents de langue française et du Département de l'Instruction publique, une mission, dirigée par Monsieur Paul Hubert, inspecteur régional de Rimouski, s'est de nouveau rendue à l'Île du Prince-Édouard pour y raviver l'amour du parler français, y resserrer les liens d'amitié interprovinciale et travailler à la survivance de l'âme acadienne. Pendant trois semaines, Monsieur Paul Hubert, assisté de Monsieur Robert Gauthier, d'Ottawa, ainsi que de MM. J.-A. Lacroix et Maurice Barbeau, se sont efforcés, par un programme de leçons quotidiennes, par des causeries et des conférences, de rappeler les vocables français sur les lèvres des institutrices acadiennes et de réveiller les enthousiasmes qui menacent de s'éteindre sous l'influence toujours croissante de la majorité. Ces cours ont été suivis assidûment par 53 instituteurs et institutrices.

S. — *Cours de confection, d'hygiène et d'art culinaire.* — Comme chaque année, depuis 1928, les équipes volantes de notre Service d'Enseignement ménager ont visité divers centres urbains et ruraux de la Province pour mettre leurs services à la disposition des dames et des jeunes filles désireuses d'apprendre la confection des vêtements et des chapeaux ou de perfectionner leurs connaissances en hygiène et en art culinaire.

Voici l'itinéraire suivi par nos institutrices :

COUPE ET CONFECTIONS

Mlle Anna Laliberté

Nominingue, Labelle, E.M.R. des RR. SS. de Ste-Croix, du 1^{er} au 13 juillet 1940.
Loretteville, Québec, E.M.R. des RR. SS. de la Charité-de-Saint-Louis, du 22 au 26 juillet.
Ste-Ursule, Maskinongé, E.M.R. des RR. SS. de la Providence, du 29 juillet au 2 août.

Mlle Blanche Julien

Giffard, RR. SS. de Sainte-Chrétienne, du 15 au 19 juillet 1940.

Mlle Jeanne Pageau

Nicolet, Nicolet, E.M.R. des RR. SS. de l'Assomption, du 24 au 28 juin 1940.
Saint-Hyacinthe, E.M.R. des RR. SS. de St-Joseph, du 1^{er} au 5 juillet.
Cap-de-la-Madeleine, Champlain, E.M.R. des RR. SS. Filles-de-Jésus, du 8 au 12 juillet.
Loretteville, Québec, E.M.R. des RR. SS. de la Charité-de-St-Louis, du 15 au 19 juillet.

Mlle Alice Rochette

Montebello, Papineau, E.M.R. des RR. SS. Grises-de-la-Croix, du 2 au 12 juillet 1940.
Roberval, Lac St-Jean, E.M.R. des RR. SS. Ursulines, du 29 juillet au 3 août.
Ursulines des Trois-Rivières, St-Maurice, du 12 au 16 août.

ART CULINAIRE

Mlle Noëlla Roy

Nicolet, Nicolet, E.M.R. des RR. SS. de l'Assomption, du 24 au 28 juin 1940.
Cap-de-la-Madeleine, E.M.R. des RR. SS. Filles-de-Jésus, du 1^{er} au 5 juillet.
St-Jacques-l'Achigan, Montcalm, E.M.R. des RR. SS. de Sainte-Anne, du 15 au 19 juillet.
Loretteville, Québec, E.M.R. des RR. SS. de la Charité-de-St-Louis, du 22 au 26 juillet.
Sainte-Ursule, Maskinongé, E.M.R. des RR. SS. de la Providence, du 29 juillet au 2 août.
Plessisville, Mégantic, E.M.R. des RR. SS. de la Charité, du 12 au 16 août.

COURS D'HYGIÈNE

Mlle Madeleine Houde, g.m.g.e.

Nicolet, Nicolet, E.M.R. des RR. SS. de l'Assomption, du 24 au 28 juin 1940.
Cap-de-la-Madeleine, E.M.R. des RR. SS. Filles-de-Jésus, du 1^{er} au 5 juillet.
St-Jacques-l'Achigan, Montcalm, E.M.R. des RR. SS. de Ste-Anne, du 15 au 19 juillet.
Ste-Ursule, Maskinongé, E.M.R. des RR. SS. de la Providence, du 29 juillet au 2 août.

COURS DE CHAPEAUX

M^{lle} Adéline Noël

Ursulines des Trois-Rivières, St-Maurice, du 8 au 12 juillet 1940.

Roberval, Lac St-Jean, E.M.R. des RR. SS. Ursulines, du 22 au 27 juillet.

Loretteville, Québec, E.M.R. des RR. SS. de la Charité-de-St-Louis, du 29 juillet au 2 août.

Loretteville, Québec, E.M.R. des RR. SS. de la Charité-de-St-Louis, en septembre.
Montebello, Papineau, E.M.R. des RR. SS. Grises-de-la-Croix, octobre ou novembre.

Ste-Ursule, Maskinongé, E.M.R. des RR. SS. de la Providence, octobre ou novembre.

Sutton, Brome, E.M.R. des RR. SS. de la Présentation-de-Marie.

9. — *Cours de la Faculté des Arts de l'Université Laval.* — Le Département de l'Instruction publique n'a eu rien à faire avec l'organisation de ces cours, mais nous croyons devoir les mentionner dans ce rapport parce qu'un bon nombre de membres de notre personnel primaire se sont inscrits soit aux cours de pédagogie, soit aux cours de philosophie, soit aux cours de sciences sociales.

10. — Le Département de l'Instruction publique a enfin collaboré à l'organisation de cours de français au bénéfice d'étudiants ontariens ou américains. Québec, Lotbinière, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles ont donné l'hospitalité à des groupes plus ou moins nombreux de nos voisins anglophones et sont ainsi devenus des foyers de bonne entente dont le rayonnement ne peut être que très favorable à la bonne réputation de notre Province.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire du Comité catholique.

Ce rapport est adopté.

Monsieur J.-P. Labarre porte à la connaissance du Comité que des cours de vacances se donnent aussi pendant six ou sept semaines dans les communautés religieuses d'hommes et de femmes. Chaque été, des centres d'étude sont organisés dans diverses maisons et tous les plus jeunes membres de la communauté doivent y poursuivre des études générales sous la direction des professeurs les plus expérimentés. D'autres plus âgés s'astreignent librement à des études spéciales, littéraires ou scientifiques en vue de conquérir des brevets universitaires ou les certificats des instituts supérieurs de pédagogie.

Le Surintendant prie Monsieur Labarre d'obtenir pour le mois de décembre un rapport complet sur ce point, tant des religieux que des religieuses.

Son Éminence le Cardinal Villeneuve, se faisant l'interprète du Comité catholique, prend occasion de ce rapport pour féliciter le personnel enseignant du très louable effort qu'il fait pour accroître sa culture et sa compétence.

11. — RAPPORT DE MONSIEUR C.-J. MAGNAN CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN SCOLASTICAT-ÉCOLE NORMALE POUR LES RÉVÉRENDDES SŒURS DE JÉSUS-MARIE, À SILLERY, PRÈS QUÉBEC

Québec, le 9 septembre 1940.

Monsieur Victor Doré,
Surintendant et président du
Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

À la demande de la Révérende Mère Provinciale de l'Institut des Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, et avec votre autorisation, j'ai procédé, le 4 du présent mois, à l'enquête requise pour l'établissement d'un scolasticat-école normale de religieuses.

Ce projet avait reçu au préalable l'approbation de Son Éminence le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec.

L'Institut de Sillery est situé dans un cadre enchanteur, à une courte distance de la ville de Québec, avec communications fréquentes et faciles pour atteindre la vieille capitale.

Arrivées de France au Canada en 1855, les Religieuses de Jésus-Marie se fixèrent à Saint-Joseph-de-Lévis, (Lauzon). En 1870, elles transportèrent leur Maison Provinciale à Sillery. Cette communauté s'est développée rapidement: elle compte aujourd'hui de nombreux établissements d'enseignement au Canada, particulièrement dans la Province de Québec et aux États-Unis.

Voici le résultat de mon enquête:

I — CONDITIONS MATÉRIELLES

Le local: Le scolasticat de la province canadienne des religieuses de Jésus-Marie est établi à la maison provinciale, 335 Chemin Saint-Louis, Québec, où se trouvent déjà un noviciat, un pensionnat, un demi-pensionnat pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du 1^{er} et du 2^e degré.

Le site est connu: sur la colline historique de Sillery, environné d'un sous-bois où les essences canadiennes sont largement représentées, entouré de parterres fleuris, d'un vaste jardin potager, de terrains de culture, de terrains de jeux, de promenades, le couvent de Sillery offre de multiples et précieux avantages pour les scolastiques, au point de vue physique et intellectuel.

Les classes: La Communauté met à la disposition des étudiantes, pour commencer, deux pièces, l'une comme salle de classe, l'autre comme salle d'études et de conférences. Une troisième salle sera ajoutée aux deux autres quand le nombre des scolastiques l'exigera.

Dimensions des classes: l'une de 15 pieds de hauteur et de 27 par 14;
l'autre de 15 pieds de hauteur et de 30 par 24.

II — ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le matériel pédagogique: celui qui est à l'usage du pensionnat et du collège.

- 1) Tableaux noirs: on installera ce qui est nécessaire.
- 2) Tableaux muraux illustrés: ceux qui sont à l'usage des élèves, i.e. tableaux pour l'enseignement du catéchisme, de l'histoire sainte, de la géographie, de l'histoire du Canada, de l'histoire de France, de l'histoire générale, de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie, de la météorologie, du système métrique; tableaux de fables illustrés, tableaux "Comment faire parler nos petits", schémas de biologie animale, tableaux "Delmas".
- 3) Cartes géographiques: plusieurs séries.
- 4) Globes terrestres: quelques-uns.
- 5) Globe astronomique.
- 6) Appareils pour projections fixes, animées, silencieuses et sonores, pour objets opaques; cinémathèque en formation.
- 7) Disques pour l'enseignement de l'anglais.
- 8) Disques: symphonies classiques et modernes.
- 9) Pièces d'anatomie botanique et animale. Squelette.
- 10) Dessins anatomiques pour l'enseignement de la biologie animale.
- 11) Microscopes et préparations microscopiques.

La bibliothèque: 10,000 volumes environ à l'usage des professeurs de la maison et des élèves. Cette bibliothèque sera aussi à l'usage des scolastiques. Un grand nombre de volumes traitent en particulier des matières suivantes:

- a) Pédagogie,
- b) Religion,

- c) Grammaire, analyse, vocabulaire, rédaction, littérature, etc.,
- d) Histoire du Canada,
- e) Autres histoires: 1) de l'Église,
2) générale,
- f) Géographie,
- g) Sciences.

La bibliothèque contient des ouvrages sur tous les sujets mentionnés plus haut; plusieurs encyclopédies françaises et anglaises: Larousse, Guérin, The Catholic Encyclopedia, Encyclopedia of Canada, Library of Universal Knowledge, etc., de nombreuses biographies canadiennes et françaises.

Plusieurs collections importantes: Histoire des Papes de Pastor, Histoire de l'Église de Rohrbacher, Somme de saint Thomas d'Aquin, commentée par le Père Pègues; Histoire de l'Église: Mourret, etc., édition de la Revue des Jeunes, Dictionnaire de la Bible de Vigouroux; Dictionnaire des Antiquités grecques et latines de Daremberg et Saglio, Les Moines d'Occident de Montalembert; ouvrages de philosophie de Farges, de Mercier, etc.,

De nombreuses revues pédagogiques, littéraires et scientifiques:

Revue belge de pédagogie,
Enseignement chrétien,
Les Études,
L'École et la famille,
L'École,
L'Éducation familiale,
La Nature,
La Documentation catholique,
La documentation par l'image,
La Vie spirituelle,
La Vie intellectuelle,
Cahiers d'Action sociale,
Les Humanités,
Le Canada français,
L'Enseignement Secondaire au Canada,
Le Naturaliste canadien,
Le Bulletin des recherches historiques,
La Revue apologétique,
La Revue dominicaine,
Jeux, tréteaux et personnages, etc.,
L'Enseignement Primaire,
L'École canadienne,
L'École primaire,
La Petite École,
La Montée,
The Sign,
America,
National Geographic Magazine, etc.

On organisera une bibliothèque spéciale de pédagogie dans le local même du scolasticat: manuels de références, de classes, etc.

Organisation de l'enseignement ménager: les cours d'enseignement ménager pour les élèves commencent dès la 4^e année du cours primaire. Les scolastiques pourront suivre les cours des trois dernières années de l'Enseignement Secondaire du 1^{er} degré. Un local spécial est aménagé pour 10 élèves à la fois, qui préparent le même mets, chacune sur son petit poêle respectif. Un fourneau électrique à l'usage de la classe sert à la cuisson du potage, des viandes, des gâteaux, etc.

Jardin scolaire: celui des "Petits Jardiniers",
celui des "Petites Jardinières".

Laboratoire: Les laboratoires de chimie et d'histoire naturelle à l'usage des élèves qui se préparent au baccalauréat.

Cabinet de physique: Il contient tous les appareils nécessaires à l'enseignement des différentes parties de la physique.

Musée: mammifères et oiseaux du Canada, monnaies, pierres, coquillages; musée missionnaire; cartes pour l'étude de la peinture et de la sculpture; musée scolaire Dorangeon; copie des tableaux d'Audubon; plusieurs herbiers de la flore de la province de Québec.

Le dessin: Deux salles servent de studio, l'une pour l'enseignement des travaux spéciaux, fusain, pastel, aquarelle, peinture à l'huile, cuir et étain repoussés, peinture sur porcelaine.

L'autre salle est à l'usage de toutes les classes qui y passent à tour de rôle. Les scolastiques pourront assister aux différents cours afin de se familiariser avec le matériel et apprendre comment se donnent les leçons de dessin aux tout-petits, aux élèves des cours primaires et des cours secondaires.

Des tables mobiles avec planches inclinées et ajustables permettent aux élèves de se placer dans une position favorable pour reproduire les modèles. Dès les cours inférieurs, les enfants s'initient au modelage, en se servant de plasticine: elles reproduisent aussi, à leur manière, sur plaquettes, des fleurs, des animaux, des objets divers. À l'aide de papiers coloriés, les élèves apprennent à distinguer les différentes parties de la gamme des couleurs, découpant et composant à leur choix.

Les scolastiques tireront beaucoup de profit de cette installation.

L'Enseignement ménager: deux salles sont affectées à ces cours.

a) L'une est à l'usage des classes inférieures et contient:

cartes avec tous les points de couture;

cartes " Les animaux que nous mangeons " pour le dépeçage des viandes, accessoires, ustensiles et service de vaisselle minuscules, pour la démonstration;

armoires pour la lingerie de maison, planches à repasser et cuvettes miniatures;

petit lit que l'enfant garnit elle-même;

en un mot, tout ce qu'il faut pour que les scolastiques apprennent à enseigner les éléments de la tenue d'une maison.

b) La salle d'enseignement ménager à l'usage des plus grandes élèves a été décrite plus haut. Il y aurait à ajouter peut-être qu'une dépense pour les conserves alimentaires, une cuisine, une salle à manger, avec tous leurs accessoires, fourniront aux scolastiques tout ce qui est nécessaire pour la démonstration d'un cours d'enseignement ménager moderne.

Travaux manuels: les scolastiques verront comment on peut occuper les petits garçons pendant que les petites filles ont leur classe de couture et d'enseignement ménager.

Un établi est installé avec les principaux outils de menuiserie: rabot, scie, villebrequin, pinces, marteau, ciseau à froid, etc.

Les scolastiques apprendront, pour l'enseigner ensuite, comment fabriquer de menus objets: crèches, jouets, maisonnettes, appui-livres, autels, etc.

Pour initier à la sculpture directe, les garçons sculptent le savon et façonnent des objets à leur choix.

III — LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les professeurs réguliers:

- 1) Leur nombre: une directrice, une assistante-directrice et des professeurs spécialisés.
- 2) Leurs qualifications :
 - a) diplômes: du Bureau, de l'École normale,
 - b) Titres universitaires: bacheliers ou licenciés,
 - c) Leurs années d'expérience: variant de 5 à 25 ans.

Professeurs spéciaux:

- 1) Dessin: une religieuse, élève de l'École des Beaux-Arts.
- 2) Sciences: des religieuses, élèves de l'École Supérieure de Chimie, de l'Université Laval, de l'Institut Botanique de Montréal.
- 3) Enseignement ménager: une religieuse, élève de Saint-Pascal.
- 4) Chant et Musique: des religieuses, élèves du Conservatoire Damrosch, N.Y., de l'École LILI LEHMANN.
- 5) Gymnastique: une religieuse diplômée.
- 6) Langue anglaise: des religieuses qui ont étudié à l'Université de Fordham, à l'École Normale de Providence, R.I. et dans les couvents d'Angleterre de la Communauté.

Par ce qui précède, l'on voit que le Scolasticat-école normale des Religieuses de Sillery sera établi dans des conditions exceptionnellement favorables. C'est bien l'intention des Révérendes Sœurs de Jésus-Marie de mettre cette école normale sur un pied digne de leur Institut.

Je le répète, le décor merveilleux au milieu duquel est situé le couvent de Sillery, la valeur du Bureau des Études de cet Institut, l'admirable installation pédagogique des classes, la riche bibliothèque, les musées, les laboratoires, le cabinet de physique, l'organisation très à date de l'enseignement ménager, le voisinage du collège Jésus-Marie, tout contribuera à favoriser singulièrement l'organisation du Scolasticat et de son développement.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de prier le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de bien vouloir recommander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, l'établissement d'un scolasticat-école normale de religieuses à l'Institut des Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, conformément aux règlements officiels en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'assurance de mon meilleur dévouement.

(Signé) C.-J. MAGNAN,

Inspecteur général des écoles normales.

Ce rapport est adopté.

12. — COMMUNICATION DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL VILLENEUVE AU SUJET DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉCOLES NORMALES

Son Éminence soumet au Comité les deux questions suivantes:

Nos écoles normales préparent-elles des institutrices en nombre suffisant pour remplir les vacances qui se produisent chaque année?

Ces institutions préparent-elles des institutrices bien qualifiées pour le milieu où celles-ci doivent enseigner?

Il faut prévoir, dit Son Éminence, que, d'ici à peu d'années, le surplus d'institutrices laissé par le Bureau central aura disparu.

D'autre part, l'enseignement à l'école de rang requiert une formation spéciale que ne donne pas toujours l'école normale de ville. C'est pourquoi Son

Éminence songe, pour sa part, à l'établissement, dans un avenir prochain, d'une école normale à caractère entièrement rural et il croit que la maison des Révérendes Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, à Saint-Damien, comté de Bellechasse, serait un excellent centre d'entraînement.

Monsieur le Surintendant se demande s'il n'y aurait pas lieu de changer le mode de subvention des écoles normales de manière à favoriser davantage l'admission des jeunes filles pauvres bien douées surtout dans les endroits où le recrutement est difficile.

Après délibération, le Comité approuve en principe le projet de Son Éminence relativement à l'établissement d'un centre de formation d'institutrices rurales à Saint-Damien et prie la Commission de Coordination et d'Examens de lui faire rapport, au mois de décembre prochain, concernant les divers problèmes que soulève la question des écoles normales de filles.

En outre, à la suite des observations de Son Éminence, et avec l'appui de Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski, on approuve en principe d'établir une École normale à Lévis. Le Surintendant fera rapport à ce sujet au cours de la prochaine session.

13. — COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LABRIE RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE NORMALE À HÂVRE-SAINT-PIERRE

Son Excellence Monseigneur Labrie soumet la proposition suivante:

Étant donné la suppression du Bureau central des Examineurs catholique, les jeunes filles du Vicariat Apostolique du Golfe Saint-Laurent ont été mises dans l'impossibilité de devenir institutrices et d'enseigner même dans ce territoire, à moins d'aller chercher leur diplôme dans quelques grandes écoles de la Province, ce qui, pour la grande majorité, serait extrêmement difficile. Par ailleurs, l'autorisation de donner un diplôme avec la mention "Valide pour la Côte Nord seulement", outre qu'elle ne satisfait pas le légitime orgueil de nos jeunes filles, présente beaucoup d'inconvénients. En conséquence, il est proposé qu'une école normale, jouissant de tous les droits des autres écoles du genre, soit créée dans le Vicariat Apostolique du Golfe Saint-Laurent, et que les cours en soient donnés momentanément au pensionnat Saint-Joseph, de Hâvre Saint-Pierre, l'Évêque se réservant le droit, avec l'assentiment du Comité catholique, de choisir une localité mieux appropriée si les circonstances futures le demandaient.

Comme les Sœurs de la Charité de Québec ont depuis plus de cinquante ans exercé leur zèle dans l'enseignement en cette région, qu'elles en ont été en fait les premières institutrices, il est proposé que la direction de cette école normale leur soit confiée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14. — COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR DESMARAIS
CONCERNANT LE COLLÈGE CLASSIQUE D'AMOS

Son Excellence Monseigneur Desmarais expose qu'il a fondé dans sa ville épiscopale d'Amos une maison d'enseignement secondaire dont le programme a été approuvé par l'Université Laval et il propose, appuyé par Son Excellence Monseigneur Labrie, que cette institution soit inscrite sur la liste des collèges classiques et que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de bien vouloir la faire bénéficier de la subvention annuelle accordée aux autres établissements de ce genre.

Cette proposition est adoptée.

15. — COMMUNICATION DE MONSIEUR LE SURINTENDANT RELATIVEMENT
À LA REFONTE DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE

Monsieur le Surintendant soumet à l'approbation de l'assemblée les règlements du Comité catholique révisés conformément aux décisions en vigueur au 1^{er} juillet 1940.

Cette revision constitue une véritable refonte, étant donné la disparition du chapitre relatif au Bureau central, l'addition de trois nouveaux chapitres concernant l'Institut Médico-Pédagogique Emmelie-Tavernier, l'Institut Chanoine F.-X. Trépanier et l'Institut Pédagogique de Montréal, les modifications profondes dans les règlements des écoles normales de garçons ainsi que des écoles ménagères régionales, et l'ordonnance générale des différents chapitres du volume.

Après examen, les nouveaux règlements sont approuvés tels que refondus et le Secrétaire est autorisé à les faire imprimer pour distribution.

Une légère modification devra cependant être faite à l'article 206 en y remplaçant, dans la deuxième ligne, le mot "nouveau" par les mots "d'école normale".

16. — MODIFICATION DEMANDÉE PAR LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC

Son Éminence soumet une résolution par laquelle la Commission scolaire catholique de Québec prie le Comité catholique de bien vouloir modifier l'article 98 des nouveaux règlements en y ajoutant, dans la 5^e ligne, après le mot "Montréal" les mots "et celle de Québec"; les six dernières lignes de cet article ainsi modifié se liront comme suit: "La direction des études de la Commission des Écoles catholiques de Montréal et celle de Québec auront, pour ce qui concerne leurs écoles respectives, le contrôle de la surveillance des examens et, sous la surveillance des inspecteurs, le contrôle de la correction des épreuves des aspirants aux divers certificats d'études officiels des écoles primaires".

Après délibération, cette question est renvoyée à la Commission de Coordination et d'Examens pour étude supplémentaire.

17. — COMMUNICATION DE MONSIEUR LE SURINTENDANT RELATIVEMENT
À LA DÉLIMITATION D'UN NOUVEAU DISTRICT D'INSPECTION DANS
LES DISTRICTS DE CHARLEVOIX, CHICOUTIMI ET SAGUENAY

Aux honorables membres du Comité catholique,

Depuis quelques années, un mouvement assez important de colonisation s'est produit sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Portneuf et Baie Comeau. En outre, l'exploitation forestière, notamment celle de Baie Comeau, a contribué à l'accroissement de la population.

Par ailleurs, l'étendue des districts d'inspection nos. 25, 27 et 31 et le nombre relativement élevé des écoles nécessitent la redistribution de ces districts sur une base plus équitable.

Enfin, les travaux apostoliques des missionnaires, trop peu nombreux, de la Côte Nord, ne leur permettent plus, d'après Son Excellence Monseigneur le Vicaire Apostolique du Golfe-Saint-Laurent, de donner à la visite des écoles tout le temps qu'il convient.

Pour toutes ces causes, j'ai l'honneur de recommander qu'un nouveau district d'inspection, connu sous le N° 27a, soit délimité dans cette région et que ce nouveau district comprenne les municipalités suivantes:

Détachées du district N° 25:

St-Siméon, village	2	écoles	5	classes
St-Siméon, paroisse	4	"	4	"
St-Siméon, colonisation	4	"	4	"
Callières	1	"	1	"
Total.....	11	"	14	"

Détachées du district N° 27:

St-Jean	6	"	7	"
St-Jean, colonisation	1	"	1	"
Dumas (Petit Saguenay).....	4	"	5	"
St-Firmin	2	"	2	"
Tadoussac	3	"	7	"
Rivière Ste-Marguerite	6	"	7	"
Bergeronnes	5	"	8	"
Escoumains	4	"	8	"
Sault-aux-Moutons, village.....	1	"	3	"
Sault-aux-Montons, paroisse	1	"	1	"
Mille-Vaches	1	"	3	"
Portneuf	2	"	2	"
Rivière à l'Éperlan	1	"	1	"
Pointe-à-Boisvert	1	"	1	"
Total.....	38	"	56	"

Détachées du district N° 31:

À l'ouest de Baie Comeau

Raguenau	9	"	9	"
Ste-Thérèse-de-Colombier ou canton Bet-siamis.....	5	"	5	"
Pointe-aux-Outardes	5	"	5	"
Canton Laval	2	"	2	"
Canton Latour (Rivière Blanche).....	1	"	1	"
Betsimites (sur réserve indienne).....	1	"	1	"
Baie Comeau	1	"	11	"
Pointe Lebel	2	"	2	"

À l'est de Baie Comeau

Franquelin	1	"	1	"
Godbout	2	"	3	"
Trinité	2	"	3	"
Ilets Caribou	1	"	1	"
Pointe aux Anglais	1	"	1	"
Pentecote	2	"	2	"
Shelter Bay	1	"	5	"
Clarke City	1	"	4	"
Ste-Marguerite	1	"	1	"
Canton Arneau	1	"	1	"
Sept-Iles	2	"	5	"
Sept-Iles (Colonisation)	1	"	1	"
Moisie	1	"	1	"

Total.....	43 écoles	55 classes
------------	-----------	------------

Grand total...	92	" 125	"
----------------	----	-------	---

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

(Signé) VICTOR DORÉ,

Surintendant de l'Instruction publique.

Cette recommandation est approuvée.

18. — NOMINATIONS

a) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Ross et résolu à l'unanimité que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de bien vouloir nommer Son Excellence Monseigneur Aldée Desmarais au poste de Principal de l'École normale d'Amos pour un terme de trois ans devant expirer le 1^{er} juillet 1943.

b) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Lafortune et résolu à l'unanimité que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de bien vouloir nommer Son Excellence Monseigneur Labrie au poste de Principal de l'École normale du Vicariat Apostolique du Golfe Saint-Laurent pour un terme de trois ans devant expirer le 1^{er} juillet 1943.

c) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Melançon appuyé par l'honorable Cyrille-F. Delâge et résolu à l'unanimité que Monsieur le Chanoine Edmond Duchesne, ex-directeur du Séminaire de Chicoutimi, soit recommandé comme Principal de l'École normale de Chicoutimi pour un terme de trois ans devant expirer le 1^{er} juillet 1943.

d) Il est proposé par Monseigneur A.-M. Renaud, représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Pembroke, appuyé par Monsieur l'abbé Paul Desjardins, représentant Son Excellence Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, et résolu à l'unanimité que le Révérend Père Réal Boudreau, c.s.c., soit recommandé comme Principal de l'École normale de Chapeau pour un terme de trois ans devant expirer le 1^{er} juillet 1943.

e) Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par Sir Thomas Chapais et résolu à l'unanimité que, vu l'accroissement du travail occasionné à l'École normale Laval par la mise en application du nouveau programme des écoles normales de garçons et l'augmentation des élèves dans la section des jeunes filles, Monsieur Maurice Barbeau, B.A., licencié ès lettres de l'Université Laval, et Monsieur Jean Soucy, diplômé de l'École des Beaux-Arts de Québec, soient nommés, le premier, comme professeur supplémentaire de français et diverses matières, le second, comme chargé des cours de dessin à l'École normale Laval de Québec.

f) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur l'Évêque d'Amos appuyé par Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Timmins et approuvé à l'unanimité que Monsieur Gilles Desmarais, instituteur à Noranda, diplômé de l'École normale Jacques-Cartier, bachelier ès arts, bachelier en pédagogie, soit nommé professeur à l'École normale d'Amos, comté d'Abitibi.

g) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Labrie appuyé par Son Excellence Monseigneur Desmarais et approuvé à l'unanimité que Monsieur Roland Genest, instituteur à Saint-Louis de Courville, près Québec, porteur du brevet complémentaire de l'École normale Laval et du diplôme d'aspirant-inspecteur d'école, soit nommé professeur à l'École normale de Hâvre-Saint-Pierre, Côte Nord.

h) Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par Monsieur J.-P. Labarre et approuvé à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale Saint-Joseph, Sainte-Foy-Est:

Révérend Frère Novatus-Lucian, D.E.S.M., B.S.A., asst-directeur,
" " Clément, Lic. en Ph., professeur,
" " Edmond, professeur.

i) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Charbonneau appuyé par Monsieur Hector Perrier et résolu à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale Sainte-Croix, Montréal:

Révérant Frère Paul-André, professeur,
 " " Léonard, professeur,
 " " Jean-de-la-Lande, professeur.

j) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Forget appuyé par l'honorable Hector Champagne et approuvé à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale des FF. de l'Instruction Chrétienne, Laprairie:

Révérant Frère Bernardin-de-Sienne, principal,
 " " Antel-Joseph, professeur,
 " " Ambrosius, professeur.

k) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Douville appuyé par Monsieur Antonio Perrault et approuvé à l'unanimité que les nominations suivantes faites au Scolasticat-École normale des Révérendes Soeurs de la Présentation-de-Marie, Saint-Hyacinthe:

Révérende Soeur M.-Saint-Florence, B.A., professeur,
 " " M.-Claire-de-l'Eucharistie, B.A., B. Ped. professeur,
 " " M.-André-de-la-Croix, B.A., professeur,
 " " M.-de-Saint-Ephrem, professeur,
 " " Marie-de-l'Épiphanie, professeur.

l) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Douville appuyé par l'honorable Sénateur Jules-Éd. Prévost et résolu à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale des Révérendes Soeurs de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe:

Révérende Soeur Marie-de-la-Trinité, directrice,
 " " Thérèse-de-la-Trinité, professeur.

m) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Forget appuyé par Son Excellence Monseigneur Melançon et résolu à l'unanimité que la nomination suivante soit faite au Scolasticat-École normale des Révérendes Soeurs du Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Hubert, comté de Chambly:

Révérende Soeur Marie-Gaétan, professeur.

n) Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par l'honorable Sir Thomas Chapais et approuvé à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale des Révérendes Mères de Jésus-Marie, à Sillery:

Révérende Mère Marie-des-Anges, B.A., directrice,
 “ “ Marie-Aloysia, assistante-directrice,
 “ “ Saint-Charles, professeur,
 “ “ Saint-Joseph, professeur,
 “ “ Marie-de-Lourdes, B.A., L. Ph., professeur.

o) Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par l'honorable Juge Antonin Galipeault et résolu à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale des Révérendes Soeurs de la Charité, de Québec :

Révérende Soeur Saint-Ferdinand, B.Sc., professeur,
 “ “ Sainte-Marthe-de-Béthanie, diplôme sup. É. C.,
 professeur.

p) Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Charbonneau appuyé par l'honorable Cyrille-F. Delâge et approuvé à l'unanimité que les nominations suivantes soient faites au Scolasticat-École normale des Révérendes Soeurs de Sainte-Anne, de Lachine :

Révérende Soeur Marie-Jean-de-Jésus, professeur,
 “ “ Marie-Clarisse, professeur,
 “ “ Marie-Alfred-de-Jésus, professeur.

19. — DURÉE DU TERME D'OFFICE POUR LES PRINCIPAUX DES ÉCOLES NORMALES

Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par l'honorable Juge Antonin Galipeault et résolu à l'unanimité que, désormais, tout principal d'une école normale, bien que restant éligible pour plusieurs termes consécutifs, ne soit nommé que pour une période de trois ans et que le terme d'office de tous les principaux actuellement en fonction soit considéré comme devant expirer le 1^{er} juillet 1943.

20. — COMMUNICATION DE MONSIEUR LE SURINTENDANT RELATIVEMENT À L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Monsieur le Surintendant fait part au Comité des nombreuses demandes qu'il reçoit relativement à l'enseignement de l'anglais.

Dans les centres industriels surtout, on insiste pour commencer cet enseignement plus tôt et en faire l'objet d'études régulières et soignées. Plus que jamais, dans les usines, dans l'armée, dans le service civil, on sent le besoin de l'anglais pour parvenir aux postes de commandes.

Après délibération, cette question est renvoyée pour étude supplémentaire par la Commission des Programmes et des Manuels.

21. — RÉPARTITION DU FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Monsieur le Surintendant soumet le projet suivant relativement à la répartition du fonds de l'Éducation supérieure:

Répartition du fonds de l'éducation supérieure pour les neuf mois s'étendant du 1^{er} juillet 1940 au 1^{er} avril 1941

Le montant voté par la Législature est de \$267,500.00 dollars.

Ce montant se répartit comme suit:

Collèges classiques	\$217,500.00
Écoles primaires complémentaires et supérieures catholiques	\$ 50,000.00

Conformément à la loi, chacun des vingt-neuf (29) collèges classiques dont les noms suivent recevra \$7,500.00 piastres:

Chicoutimi, (Séminaire de)	\$7,500.00
Collège de Montréal	7,500.00
Gaspé, (Petit Séminaire de)	7,500.00
Joliette, (Séminaire de)	7,500.00
L'Assomption, (Séminaire de)	7,500.00
Lévis, (Collège de)	7,500.00
L'Externat Classique de Ste-Croix	7,500.00
L'Externat Classique de St-Sulpice	7,500.00
Mont-Laurier, (Séminaire de)	7,500.00
Montréal, Collège Jean-de-Brébeuf	7,500.00
Montréal, Collège Loyola	7,500.00
Montréal, (Collège Ste-Marie)	7,500.00
Nicolet, Séminaire de)	7,500.00
Québec, (Petit Séminaire de)	7,500.00
Québec, (Collège des Jésuites)	7,500.00
Québec, (Externat St-Jean-Eudes)	7,500.00
Rigaud, (Collège Bourget)	7,500.00
Rimouski, (Séminaire de)	7,500.00
St-Alexandre-de-la-Gatineau, (Collège)	7,500.00
Ste-Anne-de-la-Pocatière, (Collège)	7,500.00
St-Hyacinthe, (Séminaire de)	7,500.00
St-Jean, (Collège de)	7,500.00
St-Laurent, (Collège de)	7,500.00
Ste-Thérèse, (Petit Séminaire de)	7,500.00
St-Victor-de-Tring, (Séminaire de)	7,500.00
Sherbrooke, (Séminaire de)	7,500.00
Trois-Rivières, (Séminaire de)	7,500.00
Valleyfield, (Séminaire de)	7,500.00
Stanislas, (Collège)	7,500.00

Le montant de \$50,000.00 dollars sera réparti entre les huit cent quatre (804) écoles primaires complémentaires et les deux cent cinquante-trois (253) écoles primaires supérieures de la Province.

Liste des nouvelles écoles primaires complémentaires subventionnées

Ont rempli les conditions prescrites et seront désormais reconnues comme écoles primaires complémentaires avec l'assentiment du Comité catholique, les institutions suivantes:

Comté de l'Abitibi, St-Viateur-de-la-Ferme,	école garçons.
Comté d'Arthabaska, St-Norbert, (Arr. No: 1) Village-de-Warwick,	école mixte. école garçons.
Comté de Beauce, Village-de-St-Ephrem,	école garçons.
Comté de Beauharnois, Beauharnois, ville, Ville-Salaberry-de-Valleyfield,	école filles. école filles.
Comté de Bonaventure, St-Etienne-de-New-Carlisle,	école mixte.
Comté de Champlain, St-Narcisse,	école garçons.
Comté de Compton, Bury, diss.,	école mixte.
Comté des Deux-Montagnes, Ste-Claire,	école mixte.
Comté de Drummond, Canton-de-Grantham-Ouest,	école mixte.
Comté de Frontenac, Woburn,	école mixte.
Comté de Gaspé-Sud, Pabos,	école mixte.
Comté de Hull, Pointe-à-Gatineau,	école filles.
Comté de Jacques-Cartier, Ville-Lasalle,	école mixte.

Comté de Kamouraska, Ste-Anne-de-la-Pocatière, (ind.)	école mixte.
Comté de Labelle, L'Annonciation,	école garçons.
Comté du Lac-St-Jean, Hébertville, village,	école garçons.
Comté de l'Islet, St-Cyrille-de-Lessard,	école mixte.
Comté de Lotbinière, St-Jacques-de-Parisville,	école mixte.
Comté de Montcalm, St-Calixte-de-Kilkerny,	école mixte.
Montréal-Cité, École Christ-Roi,	école garçons.
Comté de Portneuf, Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban, St-Alban, village,	école garçons. école garçons.
Cité de Québec, Regina Coeli, (ind)	école mixte.
Comté de Québec, Cap-Rouge, Laure, canton, Québec-Ouest,	école garçons. école mixte. école garçons.
Comté de Roberval, Village-de-Lac-Bouchette,	école mixte.
Comté de Saguenay, Baie-Comeau,	école mixte.
Comté de Shefford, Ste-Anne-de-Stukeley,	école mixte.
Comté de Témiscamingue, St-Placide-de-Béarn,	école mixte.
Comté de Témiscouata, St-David-d'Estcourt, St-Honoré,	école mixte. école mixte.
Comté de Wolfe, St-Gabriel-de-Stratford,	école mixte.

Nouvelles écoles primaires supérieures subventionnées

Ont rempli les conditions prescrites et avec l'assentiment du Comité catholique seront désormais reconnues comme écoles primaires supérieures les institutions suivantes:

Comté de Gaspé-Sud, Douglastown,	école mixte.
Comté de Jacques-Cartier, St-Pierre-aux-Liens,	école mixte.
Comté de Laval, Ste-Rose, village, Ville-de-Laval-des-Rapides,	école mixte. école mixte.
Comté de Laviolette, St-Tite, village,	école filles.
Comté de Montmorency, Château-Richer,	école garçons.
Cité-de-Montréal, Collège Cordeau, (ind)	école mixte.
Cité de Québec, Jacques-Cartier, Ste-Marie, Trait-Carré-de-Charlesbourg,	école filles. école filles. école filles.
Comté de Richmond, Ville-de-Richmond,	école garçons.
Comté de Stanstead, Sacré-Cœur-de-Jésus, village,	école filles.
Comté de Terrebonne, St-Jérôme, ville,	école garçons.

Ce projet est adopté.

22. — DISTRIBUTION DU FONDS DES ÉCOLES PAUVRES

Monsieur le Surintendant informe le Comité, qu'avec son approbation, le fonds des écoles pauvres sera distribué d'après le plan général suivant:

Répartition du fonds des municipalités pauvres

L'allocation totale votée à cette fin par la Législature s'élève à \$28,000.00 pour les catholiques.

Pour l'année scolaire 1940-41, nous nous proposons de répartir cette allocation comme suit:

Pour le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.....	\$ 3,000.00
Pour aider au maintien des écoles pauvres dans les divers centres ruraux de la Province	10,000.00
Pour le transport aux écoles des enfants résidant dans les territoires non organisés en municipalités scolaires....	2,000.00
Pour assurer l'établissement de diverses écoles dans les territoires non organisés	5,000.00
Pour aider un bon nombre de corporations scolaires nécessiteuses à payer \$300.00 de salaire annuel à leurs institutrices	8,000.00
Total	\$28,000.00

Ce projet est approuvé.

23. — COMMUNICATION DE MONSIEUR LE SURINTENDANT RELATIVEMENT AU MOULIN DE VINCENNES

Monsieur le Surintendant attire l'attention de ses collègues sur une résolution de la société du tourisme concernant le moulin de Vincennes, à Beaumont, dans le comté de Bellechasse. Cette résolution recommande au Gouvernement provincial l'achat de cette propriété et du terrain adjacent.

CONSIDERANT que Vincennes est un des endroits les plus attrayants pour les touristes qui seraient enchantés d'y avoir accès,

CONSIDERANT que le Moulin de Vincennes offre le plus beau type de moulin banal du régime seigneurial, tel qu'il existait sous le Régime français et au début du Régime anglais au Canada,

CONSIDERANT que la Société de Conservation du Moulin de Vincennes, qui s'incorporait en juin 1935 et qui comprend des représentants des universités Laval, de Montréal et McGill, recommande dans un but d'éducation nationale la conservation de cette propriété,

CONSIDERANT que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique s'intéresse à tout ce qui touche l'éducation populaire,

Il est proposé par le Surintendant et résolu à l'unanimité que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique prie instamment le Gouvernement de cette Province de donner suite au projet d'acquisition du Moulin de Vincennes et de la terre avoisinante pour en faire un lieu de pèlerinage national et une leçon intuitive de respect à la mémoire de nos ancêtres.

Et la séance s'ajourne au mercredi, le 11 décembre 1940.

(Signé) **B.-O. Filteau,**
Secrétaire.

(Signé) **Victor Doré,**
Président.

À LA CONQUÊTE DE LA PAIX

Allocution de Monsieur Victor Doré, Surintendant de l'Instruction publique et Commandant d'Escadrille de la Force Royale Aérienne Canadienne, au déjeuner du Club Canadien, Château Frontenac, le 9 octobre 1940, à l'occasion de l'inauguration d'une école d'aviation en la cité de Québec.

M. le Président,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Il y a moins d'un an, le Gouvernement de cette Province daignait m'appeler au poste de Surintendant de l'Instruction publique. Après avoir beaucoup réfléchi, j'acceptais mes nouvelles fonctions non sans crainte mais avec confiance. Je connaissais Québec depuis près de trente ans pour l'avoir visité au cours des sessions parlementaires, alors que la Cité de Montréal, ancrée dans ses habitudes, présentait chaque année, tant au municipal qu'au scolaire, de multiples projets de législation. Pendant ces longues années, je n'avais cependant pas pris contact avec la vie sociale de notre capitale. Depuis quelques mois, j'ai pu en apprécier le charme au point qu'il m'arrive assez souvent dans mes voyages à Montréal d'employer des formules dont la spontanéité fait sourire mes amis: "À Québec, nous n'admettons pas. . . Vous avez tort, vous, les gens de Montréal, de. . . Vous n'êtes pas dans la même situation que nous, de Québec. . ." Que sais-je? Au surplus, j'aurais du mal à m'en cacher — et pourquoi le ferais-je — j'aime beaucoup Québec! Une lettre qui saluait ma nomination m'avait laissé entrevoir le bienveillant et chaleureux accueil qui m'était réservé. Je ne croyais pas, cependant, affronter sitôt l'auditoire d'élite groupé aujourd'hui dans cette salle à l'invitation du Canadian Club. D'autre part, les paroles de mon excellent ami, M. Chassé, ont pu vous donner un espoir que je ne puis partager: je ne suis ni conférencier ni orateur.

Habitués à l'originalité de votre Président, peut-être vous êtes-vous abstenus d'analyser son caractère et d'en préciser la note dominante. Plusieurs fois, je l'ai entendu présenter des conférenciers, qui, comme moi, ont cédé à ses pressantes sollicitations, et accepté de porter la parole en ce lieu. Ils ne savaient pas, les malheureux, à quelle torture leur humilité serait en butte. Témoin muet, je me suis amusé de leur surprise et j'y ai compati. Je m'étais promis que, si jamais je devais compter au nombre de ses victimes, je mettrais mon excellent ami en garde contre son exquise amabilité. Il faut croire que j'ai manqué à cette sage précaution puisqu'on ne vous aura fait grâce de rien et qu'on m'aura prêté des qualités et des vertus on ne peut plus estimables, et dont, je l'admets, j'aimerais être doué.

Comme depuis quelques années la vérité semble vouloir surgir plus fréquemment de la tiédeur de son puits, peut-être en viendrons-nous bientôt — pour le plaisir de changer — à la présentation totale. En effet, ce serait rendre un immense service à la société que de faire, de leur vivant, le portrait véridique de tous les conférenciers. Cette innovation aurait ceci d'avantageux que le nombre des conférences en serait sensiblement diminué, et que, d'autre part, les audacieux, victimes volontaires, apprenant à se mieux connaître, seraient plus sévères pour eux-mêmes; leur auditoire y gagnerait assurément.

Bref, si vous acceptez comme fondé tout le bien que me veut monsieur le Président et tout le beau qu'il me prête, j'ai chance de prendre place dans votre souvenir, d'autant que peu d'entre vous connaissent mes défauts. Me voilà tenu maintenant à un effort oratoire dont je ne suis pas coutumier et dont j'aurais préféré m'abstenir. L'honneur était déjà pourtant assez périlleux de paraître devant un auditoire québécois en la triple qualité de Surintendant de l'Instruction publique, de Néo-aviateur, et d'ex-montréalais! Mon cher Chassé, j'aurai ma revanche!

À la conquête de la Paix! Voilà un titre qui ne manque pas de pompe et qui pourrait se prêter à de longs développements. Il me semble cependant, résumer tout l'effort du Com-

monwealth dressé contre le diabolisme hitlérien. Car enfin, ni la Pologne, ni la Tchécoslovaquie, ni la Hollande, le Danemark ou la Belgique n'ont voulu la guerre; la France, la glorieuse mutilée, et l'Angleterre s'y sont longtemps refusées et dans l'espoir de s'y soustraire ont eu recours, jusqu'à la dernière minute, à toutes les ressources de la diplomatie. Si l'Angleterre et les Dominions y restent plongés, ce n'est pas dans un désir de conquête matérielle.

Aucune de ces nations n'a jamais rêvé d'asservir l'univers. La plupart d'entre elles, hélas, ont été tour à tour envahies, piétinées et subjuguées. Humiliées et vaincues, elles tournent aujourd'hui leur regard étonné vers le théâtre où se poursuit, plus violent que jamais, le conflit qui a vidé leurs veines. Seules, les nations du Commonwealth font maintenant face à l'enfer déchaîné. Forcées de prendre les armes pour défendre ce qui demeure encore de noblesse et de justice au trésor de la civilisation chrétienne et prêtes à tous les sacrifices, elles se dressent dans un vouloir indomptable, dans une confiance magnifique en l'avenir.

Dans cet holocauste où la population civile de l'Angleterre se révèle égale à son armée, en courage, en ténacité, en stoïcisme, deux mots priment toutes les formules: tenir, vaincre! Coûte que coûte, l'Angleterre tiendra, dût-elle voir s'effriter sous les bombes, ses docks gigantesques et flamber ses aciéries, ses usines, ses aérodromes; dût-elle fouler les débris de ses cathédrales et de ses palais, merveilles d'art respectées et embellies par les siècles.

Loin du lieu des hostilités nul pays n'ose prétendre qu'il n'en sera pas lui-même, demain, le nouveau champ; et les jours passent tragiques et glorieux tandis que s'accroît et grandit l'innombrable volonté.

À la conquête de la Paix! C'est bien là le devoir qui s'impose à tous les instants, dans tous les actes, dans tous les espoirs des Britanniques et de leurs alliés! Aussi bien, nul ne se récuse et le spectacle de toutes ces énergies tendues vers un but ultime, entraîne et exalte l'âme populaire. Vouloir la paix ce n'est pas l'accepter, le rouge au front et la rage au cœur; c'est la gagner avec la détermination farouche de la garder dans une compréhension raisonnée — si douloureusement acquise — de la justice, de la vérité.

Dans cette même salle, il y a un mois, le Sous-Ministre de la Défense pour l'Air, M. Duncan, vous présentait le tableau saisissant de l'effort de guerre canadien. Il vous annonçait par la même occasion la création d'un centre d'entraînement où serait dirigée la jeunesse de cette Province, désireuse de servir dans cette armée d'élite que l'on dénomme: La Royal Canadian Air Force. Cette nouvelle vous a réjouis; en ma qualité d'éducateur, j'en ai éprouvé une profonde satisfaction! Nous sommes devant le fait accompli et nous le célébrons.

Dans son lumineux exposé, M. Duncan a nettement établi la différence qui existe entre les exigences de l'Aviation et celles des autres services de l'Armée. Tel qui est trouvé apte à servir dans l'infanterie, l'artillerie ou la cavalerie et leurs auxiliaires ne possède pas nécessairement les qualités requises pour prendre place dans un corps d'aviateurs. Rien n'empêche par exemple que dans l'armée de terre, un bataillon, un régiment, voire une division soient composés d'éléments ethniques divers et ce parce que le vocabulaire militaire utilisé dans la conduite de ces unités est relativement restreint et que dans les mouvements de groupes l'ordre passe de bouche en bouche et que, dans l'incertitude ou l'incompréhension, l'individu, fondu dans la masse, perd sa personnalité pour prendre part à l'action uniforme et collective. Il en résulte que lorsqu'un nombre suffisant de soldats parlant la même langue peuvent être groupés pour constituer l'unité petite ou grande dont je vous parle, l'on trouve avantageux de faire jouer le facteur d'ordre moral, social et national: ceci pour le plus grand bien de la discipline et comme source d'émulation. Dans l'aviation, au contraire, les unités de combat pour être moins nombreuses n'en comportent pas moins pour ceux qui les composent des devoirs multiples et différents, mais cependant coordonnés. Chaque envol est une mission d'audace, d'endurance, de précision, de prouesse individuelle et, dans une large mesure, de libre-arbitre. Le pilote ne saurait se passer de son mécanicien; l'un et l'autre a son rôle; il en est de même du bombardier, du sans-filiste, de l'observateur et du simple manoeuvre. Un ordre mal interprété au départ ou perdu dans le vrombissement du moteur ou le tumulte de la mêlée, une seconde d'inattention sont autant de causes d'accidents et partant de possibilités désastreuses. Atteintes par le feu de l'ennemi, des équipes sont détruites qu'il faut reconstituer en tout ou en partie. Il n'est pas alors seulement question d'intelligence et de bravoure, mais d'entendement, de compréhension. Le commande-

ment à tous ses degrés n'a recours qu'à une langue qui doit être comprise de tous. Le danger réel, constant, la vélocité des mouvements que commande l'action ne peuvent permettre, tout louable qu'en pourrait être le motif, l'admission d'un facteur additionnel d'insécurité.

L'on aurait tort de croire qu'à côté des nôtres les canadiens-anglais accèdent à tous les postes qu'ils convoitent dans l'Armée de l'Air. Selon leurs aptitudes, ils sont versés dans l'un de ses multiples services ou dirigés ailleurs. Ce qui manque surtout à bon nombre de canadiens-français c'est une connaissance assez poussée de la langue anglaise pour suivre avec profit, en un temps relativement trop court, l'enseignement technique et mathématique que comporte la préparation à diverses tâches, plus particulièrement dans l'aviation. L'effort qu'ils ont à fournir s'en accroît nécessairement. Bon nombre ont quitté depuis quelques années déjà le collège, l'école primaire supérieure ou l'école technique. Ce qui leur fait particulièrement défaut c'est la connaissance de la langue parlée, peut-être insuffisamment acquise dans les institutions qu'ils ont fréquentées ou encore non pratiquées dans les emplois qu'ils ont occupés.

Cet état de choses auquel nous devons la création de l'École d'Aviation de Québec ne laissera pas de susciter chez nos éducateurs le désir de modifier dans une juste mesure nos programmes d'étude pour les adapter aux nécessités et aux devoirs de l'heure. Loin de moi la pensée cependant de les modifier au point de verser dans l'erreur. Je vois le jour où, la guerre terminée, Québec aura son collège militaire, ses écoles de marine, son école d'avionnerie et d'aviation, afin que, le cas échéant, nous puissions offrir à la nation une jeunesse nombreuse et qualifiée et prête à l'action. Pour l'instant il faut faire vite et nous prenons notre part du consentement unanime à servir. Une fois de plus l'histoire de notre pays enregistrera la preuve de notre indéfectible loyauté. Pour avoir été pleinement canadiens nous pourrions discuter avec plus de prestige et d'autorité certains problèmes dont la solution s'impose et dont il faudra tôt ou tard poursuivre l'étude.

Il a plu au Ministre de la Défense pour l'Air que, sous le bleu horizon d'une tunique, il me soit donné de poser en mon cœur le signe de l'envol; je lui dis merci. Il est une telle chose que la mystique de l'Air, qui est faite de douceur et d'exaltation, que l'on ressent et que l'on vit, mais qui reste indéfinissable et indescriptible. Il suffirait pour s'en convaincre de lire Saint-Exupéry ou Robert de Marolles. Poètes de l'azur, ceux-ci nous ont révélé en des pages émouvantes, transparentes, la joie et le tourment de leur vie héroïque; comment ils ont conquis les espaces, tantôt sous des ciels de lumière, tantôt dans des nuits d'encre au-dessus de la solitude des monts, des mers et du désert. Pages merveilleuses dont l'esprit garde la douce et troublante obsession, tout comme l'œil conserve l'image d'une rive étrangère, surgie, au hasard d'un voyage, dans la brume du matin; comme le cœur s'attache à un pays hâtivement visité, mais qui pour rançon de son accueil vous impose à jamais son empreinte nostalgique.

Pour mieux comprendre à quoi tiennent le simple et le sublime de ces écrits il faut avoir goûté l'émotion des départs, franchi les cimes et, dans un angle de vision sans cesse grandissant, embrassé l'espace, capté l'image des hameaux minuscules et des monts aplanis; il faut avoir plongé du regard au lit des lacs et des rivières et, sous leurs eaux limpides, violé leurs secrets; avoir, par bonds successifs, gagné de l'altitude, éprouvé la sensation de sombrer subitement dans une chute dont on ne sait où elle finira; puis s'arrêter mollement pour rebondir, comme d'un tremplin, dans le bleu ou la grisaille. Pour ma part, je n'oublierai jamais mes envolées trop rares et trop courtes au-dessus de nos frondaisons nordiques, des capitales lointaines maintenant en ruines, de la Manche et de son écran de nuages aux trouées lumineuses; mes brusques randonnées: le Bourget-Croydon, Paris-Bruxelles, Paris-Marseille; autant de courses entreprises non seulement pour brûler les étapes — la vie est si courte — mais pour ce qu'elles m'apportaient d'étonnements renouvelés, de méditations, de paix intérieure. À chaque envolée, je me découvrais une âme neuve qui me libérait de moi-même et me faisait oublier tout de la terre.

Et cependant, je ne fus jamais dans la carlingue, soit à côté d'un pilote, soit calé dans les coussins d'un Goliath, qu'un passager passif et paisible. Votre rôle à vous, aviateurs qui m'écoutez, sera tout autre. Jamais je n'en aurai connu l'honneur et la joie. L'occasion vous attend qui vous apportera, avec la mystique de l'air, l'honneur de servir votre pays et de participer à la conquête de la paix. Qui sait, puisqu'elle n'existe nulle part sur terre, si elle ne s'est pas réfugiée là-haut dans les étoiles et si elle ne nous reviendra pas avec le dernier avion tombé de la nue. À la suite de vos aînés qui furent déjà à l'œuvre et à l'épreuve, un certain nombre d'entre vous ont hâte d'en finir de leur entraînement pour affronter le plus tôt possible les périls de l'air: n'allez point par fatuité mépriser le danger; refusez-vous,

toutefois, à la crainte qui répugne aux forts. Entrez dans votre carrière avec la détermination de n'être, en valeur, inférieurs à aucun de vos compagnons d'armes. Soyez en cela fidèles à nos traditions.

En revêtant ce matin même, et pour la première fois, l'uniforme d'aviateur, j'ai ressenti — quel aveu — le chagrin de vieillir. Je vous envie, jeunesse; je n'aurai plus jamais que les ailes du rêve. Tout ce que l'on me demande, c'est de vous aider dans votre stage préliminaire dans la carrière, toute d'audace, d'intelligence, que vous avez choisie, qui vous honorera et que vous honorerez. C'est ce que j'ai promis de faire; je vous apporte en plus mon affection.

Commandant Raymond, à vos ordres!

LISTE DES TEXTES À ÉTUDIER DANS CHACUNE DES TROIS ANNÉES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE AU COURS DE L'ANNÉE 1940-41

Langue française

MANUEL: Lectures littéraires — FF. de l'Instruction chrétienne

DIXIÈME ANNÉE

Écrivains français des 16^e et 17^e siècles.

1) Le loup et le chien.....	La Fontaine
2) Madame de Sévigné à Monsieur de Pomponne.....	Mme de Sévigné
3) Pêroraison de l'oraison funèbre de Condé.....	Bossuet
4) La médisance.....	Bourdalu
5) Discours de la Mollesse à la Nuit.....	Boileau
6) L'égoïste.....	La Bruyère
7) La mort du pêcheur.....	Massillon

Écrivains canadiens-français.

1) Notre histoire.....	Ls Fréchette
2) La bataille de Carillon.....	Th. Chapais
3) Peuple sans histoire.....	Fr. Marie-Victorin

ONZIÈME ANNÉE

Écrivains français du 18^e siècle.

1) Fénelon.....	Saint-Simon
2) Lettre à Mademoiselle.....	Voltaire
3) Le lever du soleil.....	J.-J. Rousseau
4) L'orage.....	Saint-Lambert
5) Les forêts agitées par le vent.....	B. de St-Pierre
6) Adieux à la vie.....	Gilbert
7) La jeune captive.....	André Chénier

Écrivains canadiens-français.

- | | |
|---|--------------------|
| 1) La maison condamnée..... | A. Rivard |
| 2) Un souper chez un seigneur canadien..... | P. Aubert de Gaspé |
| 3) Le canotier..... | Abbé Casgrain |

DOUZIÈME ANNÉE

Écrivains français.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| 1) La chèvre de M. Séguin..... | A. Daudet |
| 2) Jérusalem..... | Châteaubriand |
| 3) Le Cid — Actes III et IV..... | Corneille |
| 4) La charge des cuirassiers..... | Victor Hugo |
| 5) Le Cygne..... | Sully Prudhomme |
| 6) Les Plaideurs — Acte I..... | Racine |
| 7) Les disciples d'Emmaüs..... | F. Coppée |

Écrivains canadiens-français.

- | | |
|---|----------------|
| 1) Le vieux soldat de Carillon..... | O. Crémazie |
| 2) Le droit à sa langue maternelle..... | Mgr Paquet |
| 3) Une revendication de nos droits..... | Henri Bourassa |

**TEXTES LITTÉRAIRES ANGLAIS À ÉTUDIER DANS CHACUNE DES TROIS
ANNÉES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE
1940-1941**

Langue anglaise

Manuel : LA CLASSE EN ANGLAIS, cours supérieur — FF. de l'Instruction chrétienne

DIXIÈME ANNÉE

Prose :	The Young Artist.....	Nathaniel Hawthorne	page 277
	Robinson Crusoe Brings Supplies from the Wreck.....	Daniel Defoe	" 322
	Kind Words.....	F. W. Faber	" 294
Poetry :	The Rainy Day.....	Longfellow	" 345
	A Psalm of Life.....	Longfellow	" 395
	The Thought of God.....	F. W. Faber	" 362
	The First Snowfall.....	James Russell Lovell	" 420

ONZIÈME ANNÉE

Prose :	Christmas Dinner at the Cratchits.....	Charles Dickens	page 296
	Moses Makes a Bargain.....	Goldsmith	" 300
	Alexander and the African Chief.....	Coleridge	" 264
	Scenes from "The Mill on the Floss".....	George Eliot	" 303
Poetry :	Break, Break, Break.....	Tennyson	" 328
	Crossing the Bar.....	"	" 331
	Prayer.....	"	" 289
	Charge of the Light Brigade.....	"	" 452

DOUZIÈME ANNÉE

Prose: Rip Van Winkle.....	Irving	page 468
The Heroes of the Long Sault.....	Parkman	" 456
The Murder of Arthur of Brittany.....	Dickens	" 347
Poetry: The Ocean.....	Byron	" 249
Mercy	Shakespeare	" 290
Arthur Pleads with Hubert.....	"	" 349

NOMINATIONS

Les nominations suivantes, approuvées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa session du 25 septembre dernier, ont été sanctionnées par des arrêtés en conseil en date du 4 octobre 1940:

Principaux des écoles normales:

Son Excellence Monseigneur Aldée Desmarais, principal de l'École normale d'Amos.

Son Excellence Monseigneur Labrie, principal de l'École normale du Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.

M. le Chanoine Edmond Duchesne, principal de l'École normale de Chicoutimi.

Le Rév. Père Réal Boudreau, c.s.c., principal de l'École normale de Chapeau.

Frère Bernardin-de-Sienne, principal au Scolasticat-École normale des FF. de l'Instruction chrétienne, à Laprairie.

Professeurs d'écoles normales:

M. Maurice Barbeau, B.A., professeur supplémentaire de français et diverses matières, à l'École normale Laval, Québec.

M. Jean Soucy, chargé du cours de dessin à l'École normale Laval, Québec.

M. Gilles Desmarais, professeur à l'École normale d'Amos.

M. Roland Genest, professeur à l'École normale de Havre-Saint-Pierre, Côte Nord.

Assistant-directeur:

Le Révérend Frère Novatus-Lucian, assistant-directeur au Scolasticat-École normale Saint-Joseph, Ste-Foy-est.

Professeurs :

Scolasticat-École normale Saint-Joseph, Sainte-Foy-est :

Révérénd Frère Clément,
 " " Edmond.

Scolasticat-École normale Sainte-Croix, Montréal :

Révérénd Frère Paul-André,
 " " Léonard,
 " " Jean-de-la-Lande.

Scolasticat-École normale des FF. de l'Instruction chrétienne, Laprairie :

Révérénd Frère Antel-Joseph,
 " " Ambrosius.

Directrices :

Scolasticat-École normale des RR. SS. de Saint-Joseph, St-Hyacinthe :

Révérènde Sœur Marie-de-la-Trinité.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de Jésus-Marie, à Sillery :

Révérènde Sœur Marie-des-Anges, B. A.

Professeurs :

Scolasticat-École normale des RR. SS. de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe :

Révérènde Sœur Thérèse-de-la-Trinité, professeur.

Scolasticat-École normale des RR. SS. du Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Hubert, (Chambly) :

Révérènde Sœur Marie-Gaétan.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de Jésus-Marie, à Sillery :

Révérènde Sœur Marie-Aloysia, asste-directrice,
 " " Saint-Charles, professeur,
 " " Saint-Joseph, "
 " " Marie-de-Lourdes, "

Scolasticat-École normale des RR. SS. de la Charité, à Québec :

Révérènde Sœur Saint-Ferdinand,
 " " Sainte-Marthe-de-Béthanie.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de Sainte-Anne, de Lachine :

Révérende-Sœur Marie-Jean-de-Jésus,
" " Marie-Clarisse,
" " Marie-Alfred-de-Jésus.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de la Présentation-de-Marie, Saint-Hyacinthe :

Révérende Sœur M.-Saint-Florence,
" " M.-Claire-de-l'Eucharistie,
" " M.-André-de-la-Croix,
" " M.-de-Saint-Ephrem,
" " M.-de-l'Épiphanie.

ADMISSION DANS LES ÉCOLES NORMALES DE FILLES

(Extrait des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, édition 1940)

(Section 6)

235. — Toute candidate à l'enseignement qui veut être admise à une école normale doit remettre au principal :

- a) son extrait de baptême ;
- b) un certificat de bonne conduite signé par le curé de sa paroisse ;
- c) un certificat de médecin, attestant qu'elle n'est atteinte d'aucune maladie de nature à la rendre impropre à l'enseignement.

236. — I. a) Pour être admise en 1^{re} année de l'école normale, toute élève devra être pourvue d'un certificat de 9^e année de l'école primaire complémentaire émis par le Comité de Régie du Certificat d'études primaires, ou, à défaut, par la direction de la maison où l'élève aura complété avec succès sa neuvième année, pourvu que le Surintendant de l'Instruction publique ait approuvé les conditions suivant lesquelles ce certificat est accordé.

b) subir, devant le principal (ou son délégué), s'il le juge à propos, un examen sur certaines matières de 9^e année, au choix du principal.

II. Pour être admise en 2^e année du cours élémentaire de l'école normale, toute élève devra avoir subi avec succès, à l'école normale, les examens de la première année du cours élémentaire ou être pourvue d'un certificat d'études de 10^e année de l'école primaire supérieure émis par le Comité de Régie du Certificat d'études primaires ou, à défaut, par la direction de la maison où l'élève aura complété avec succès sa dixième année, pourvu que le Surintendant de l'Instruction publique ait approuvé les conditions suivant lesquelles

ce certificat ait accordé. Toute aspirante ainsi admise directement en 2^e année **devra subir**, avec succès, devant le principal (ou son délégué), un examen sur le programme de pédagogie théorique étudié en première année de l'école normale. Il sera aussi loisible au principal de faire subir à la dite aspirante un examen sur quelques matières du programme de 10^e année.

Cependant l'élève admise directement à l'école normale après la dixième, ne pourra recevoir un brevet à la fin de sa première année de séjour à l'école normale; elle devra faire une autre année d'école normale pour y suivre le cours complémentaire et recevoir le brevet de ce cours, si elle a subi avec succès tous les examens requis.

III. Pour être admise en 3^e année (cours complémentaire), toute élève devra être pourvue d'un brevet élémentaire d'école normale ou avoir suivi avec succès, à l'école normale, le cours du brevet élémentaire ou être munie d'un certificat d'études de 11^e année de l'école primaire supérieure émis par le Comité de Régie du Certificat d'études primaires ou, à défaut, par la direction de la maison où l'élève aura complété avec succès sa 11^e année, pourvu que le Surintendant de l'Instruction publique ait approuvé les conditions suivant lesquelles ce certificat est accordé. Toute aspirante ainsi admise directement en 3^e année devra subir avec succès devant le Principal (ou son délégué), un examen sur le programme de pédagogie théorique étudié au cours élémentaire de l'école normale (1^{ère} et 2^e année). Il sera loisible au principal de faire subir à la dite aspirante un examen sur quelques matières du programme de 11^e année. Cependant l'élève admise directement à l'école normale après la 11^e année, ne pourra recevoir un brevet à la fin de sa première année de séjour à l'école normale; elle devra faire une autre année d'école normale pour y suivre le cours supérieur et recevoir le brevet de ce cours, si elle a subi avec succès tous les examens requis.

Les porteuses du brevet complémentaire du Bureau central ayant fait au moins deux années d'enseignement avec succès depuis l'obtention dudit brevet pourront être admises en 3^e année et recevoir le brevet complémentaire après une année d'études.

IV. Pour être admise à suivre le cours du brevet supérieur, l'aspirante devra être munie du brevet complémentaire d'école normale ou avoir suivi avec succès le cours du brevet complémentaire dans une école normale.

Cependant, il sera loisible au principal de toute école normale d'admettre au cours supérieur les bachelières d'une université et celles-ci pourront recevoir le brevet supérieur à la fin de l'année scolaire.

V. Aucune élève ne peut obtenir un brevet à moins de deux années de séjour à l'école normale, sauf pour les cas spécifiés au 2^e alinéa des paragraphes III et IV du présent article.

La Cinémathèque Pédagogique

Depuis la fin du mois de septembre, les institutions d'enseignement peuvent se procurer à la Cinémathèque du Département de l'Instruction publique les films utiles à l'illustration ou à la démonstration d'une leçon.

Le répertoire, qui est encore loin d'être complet, comprend 45 films muets, 49 films parlants et 588 bobines de films à vues fixes. Mais on doit ajouter que la plupart de ces films existent en plusieurs exemplaires; ceci afin de permettre au maître d'illustrer la leçon, sans trop avoir à en précipiter ou à en retarder l'exposé parce que le film désiré n'est pas disponible au moment voulu.

Le lecteur trouvera, ci-après, le règlement régissant le prêt des films ainsi que quelques conseils pour le meilleur emploi des projections dans la classe.

Règlement pour le prêt des films

- 1°—La Cinémathèque Pédagogique consent le prêt gratuit de ses films aux établissements d'enseignement ou d'éducation, publics ou privés, sous contrôle ou indépendants, ainsi qu'aux œuvres postsecondaires ou périscolaires approuvées par le département de l'Instruction publique de la province de Québec.
- 2°—Le demandeur s'engage, par une lettre devant précéder la première demande de films, à se conformer aux clauses du présent règlement.
- 3°—Toute demande devra être signée par le supérieur, directeur ou principal de l'établissement.
- 4°—Il est interdit de projeter les films où un droit d'admission est exigé.
- 5°—Les demandes de films devront parvenir à la Cinémathèque au moins huit jours avant la date pour laquelle on les désire.
- 6°—La durée du prêt est d'une semaine (six jours), non compris les délais dus au transport. Toutefois, une prolongation sera accordée sur simple demande écrite, pourvu que d'autres établissements n'aient pas retenu les mêmes films.
- 7°—Une inspection de l'appareil, de l'installation et des conditions de projection pourra toujours être faite par les soins de la Cinémathèque Pédagogique.
- 8°—L'emprunteur s'engage à ne faire faire la projection que par une personne habituée à la manipulation des appareils de projection.
- 9°—En cas de détérioration du film — brisures, déchirures — l'emprunteur devra, immédiatement, réexpédier le film à la Cinémathèque en y joi-

gnant une note sur les détériorations survenues, et en indiquer la cause.
Il est strictement interdit de relier un film brisé avec une épingle, une agrafe métallique ou tout autre objet.

10°—Les usagers reçoivent les films "port payé" et doivent les retourner de même. Pour le retour, utilisez l'étiquette contenue dans la boîte d'expédition.

11°—La demande de films sera faite sur un bon de commande en y indiquant le numéro du répertoire et le titre de chaque film. Des bons de commande seront envoyés à tout établissement qui en fera la demande.

12°—**Films cinématographiques, muets et parlants.**

a) Pour chaque demande, il pourra être fourni trois films muets ou parlants.

Cinq ou six films devront être indiqués, sur le bon de commande, dans un ordre de préférence.

b) *Les films parlants ou sonores doivent être projetés uniquement par des projecteurs sonores. Les films parlants ou sonores ne doivent pas être projetés par des projecteurs muets.*

c) Les films silencieux ou muets peuvent passer indifféremment sur un projecteur sonore ou sur un projecteur muet.

d) Les films ne doivent pas être réenroulés avant d'être retournés à la Cinémathèque.

e) Les films, dès qu'on les a utilisés, doivent être enfermés et retournés dans leurs boîtes respectives.

13°—**Films à vues fixes.**

a) Pour chaque demande, il pourra être fourni douze films.

b) Vingt-quatre films devront être indiqués, sur le bon de commande, dans un ordre de préférence.

c) Les films devront être réenroulés et mis dans leurs boîtes respectives avant d'être retournés à la Cinémathèque.

14°—Quand le ou les films sont accompagnés de textes, ceux-ci doivent être retournés, en bon état, en même temps que les films.

15°—Ne jamais déposer les films sur une surface chaude, telle que radiateur, bouche à air chaud, etc.

16°—Dans le cas où un film, cinématographique ou à vues fixes, deviendrait inutilisable à la suite de détériorations survenues pendant la durée du prêt, l'emprunteur est tenu financièrement responsable du prix coûtant du film.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

pour le meilleur rendement pédagogique des projections

Le Maître — Sa préparation :

Le maître ne devra jamais perdre de vue que l'écran n'est autre chose qu'un "tableau noir", ou, encore mieux, une carte murale illustrée et vivante. Le film est une aide ; il ne remplace pas le maître qui doit, avant tout, rester le maître.

Les films ont une fin éducative ; ils ne sont pas faits simplement pour amuser les élèves ou pour les occuper pendant le temps dont on n'aurait pas prévu l'emploi. Le maître devra s'en servir pour éduquer.

Les films, par eux-mêmes, peuvent être inefficaces, déformateurs, tout comme un livre d'images quelconque. Aussi, cet instrument de travail qu'est le film, doit-il être utilisé avec discernement. De même que l'on ne fait jamais usage d'un manuel sans en prendre connaissance, de même faut-il voir à l'avance comment le film peut s'adapter à la leçon.

Le maître devra donc faire dérouler sous ses yeux, lentement, même à plusieurs reprises, le film destiné à illustrer son cours. Il sera ainsi en mesure d'apprécier la valeur didactique des scènes, des sous-titres ou du commentaire, et d'en tirer le meilleur parti possible. D'après l'idée directrice du film, le maître devra l'adapter à son enseignement personnel, l'enchaîner logiquement à son propre cours, voir s'il vaut mieux faire précéder les images ou la parole.

Il est très important de juger de l'adaptation du film et du commentaire à l'esprit des élèves, non seulement en général, mais de tel groupe, à tel moment particulier. Des mille détails d'un film, le maître devra dégager les conclusions, les impressions d'ensemble, s'il veut que l'induction soit fondée ou que l'élève acquière une véritable connaissance des faits et choses dont il n'a qu'entendu parler.

Quand un texte explicatif accompagne les projections, le maître devra l'étudier et s'en pénétrer si bien qu'il pourra "parler" à ses élèves, modifier une phrase, insister sur un point qui n'a pas l'air d'être saisi. Il évitera ainsi de s'abandonner à l'improvisation pendant la projection.

L'Élève — Sa préparation — Ses réactions :

Le maître devra avoir continuellement à l'esprit que ce nouvel auxiliaire—la projection fixe ou animée—n'est pas, dans la classe ou à tout autre endroit où il est question d'enseignement, un instrument de récréation ou de passe-temps. Il devra s'efforcer de communiquer cette conviction à ses élèves. Il

faudra donc les familiariser avec la projection à tel point que l'annonce d'une "vue" ne soit plus un "événement", et que devant l'écran, comme devant le tableau noir ou au laboratoire, ils gardent la même attention.

Le maître devra les habituer tout particulièrement au calme et à la modération dans leurs expressions d'approbation ou d'improbation. Ici, plus encore que devant d'autres tableaux, l'attitude et le commentaire du maître sont les plus puissants facteurs de discipline.

Le maître ne devra pas projeter plus d'un film pour une même leçon.

Que le maître prenne bien garde de ne fatiguer ni l'attention, ni les nerfs de ses élèves qui ne sont toujours que des enfants. Plus ils sont jeunes, plus leur attention et leur système sont fragiles.

Durée de la projection :

Le film n'étant que la documentation illustrée d'un cours qui ne dépasse généralement pas une demi-heure, ne doit pas empiéter sur l'enseignement oral.

Si, au contraire, le film est lui-même un enseignement, on conçoit que la durée de la projection puisse être prolongée. Ceci se présente d'ordinaire dans le cas d'une causerie ou d'une conférence devant un groupe de classes. Il est alors recommandé que chaque maître se tienne au milieu de ses propres élèves, afin d'observer leurs diverses réactions et être en mesure, après la projection, d'écarter toute confusion qui aurait pu naître chez certains d'entre eux.

La projection :

Le maître évitera toute interruption inutile dans la progression de la leçon. Rien ne nuit plus aux bons effets de la projection et ne favorise l'indiscipline que ces incidents comme l'arrêt imprévu du projecteur, la brisure du film, l'image projetée à l'envers ou à reculons.

Lorsque le maître décide d'utiliser une projection pour illustrer son cours, il devra faire en sorte que l'installation des appareils et des rideaux opaques soit terminée avant l'entrée en classe des élèves. Il s'assurera que l'appareil est en bon état et que la pellicule est en bonne position dans le projecteur.

Durant la projection d'un film cinématographique, le maître devra éviter l'arrêt sur une image. Le but du cinéma est de donner l'idée du mouvement. Tout arrêt du film se trouve donc à suspendre momentanément cette illusion, et, en conséquence, interrompt la concentration de l'élève.

Éclairage :

Les appareils modernes ont une luminosité telle qu'il n'est pas nécessaire de faire l'obscurité complète dans la salle. Elle est fortement à déconseiller, car elle ne permet au maître ni de suivre les réactions de ses élèves, ni de les

diriger, ni de les corriger. De plus, cette transition brusque de la lumière à l'obscurité nuit à l'attention des élèves qui se sentent désadaptés dans une ambiance extraordinaire.

Aération :

Le maître devra voir à ce que les rideaux servant à obtenir l'obscurité nécessaire n'obstruent pas les bouches de ventilation, et que l'aération de la salle se fasse normalement. Une atmosphère lourde et chaude ralentit les facultés mentales et physiques de ceux qui y sont plongés.

LA CAMPAGNE DE TEMPÉRANCE

IL NOUS FAUT UNE JEUNESSE SAIN ET FORTE

La campagne de tempérance commencée l'an dernier se poursuit énergiquement sous la direction de Nosseigneurs les Évêques. Il s'agit d'une œuvre d'action nationale à laquelle tout instituteur vraiment conscient de sa mission doit s'associer avec empressement.

Au mois d'octobre 1939, le Département de l'Instruction publique a fait parvenir à toutes les écoles de cette Province un exemplaire de "La Famille", livraison de juillet-août 1939, renfermant un excellent programme de leçons et d'exercices propres à faciliter l'enseignement de la tempérance sans nuire en aucune façon au progrès général des élèves dans les autres matières. Nous espérons que les instituteurs et les institutrices se feront un devoir d'utiliser de nouveau ce programme modèle en le modifiant quelque peu au besoin.

Les titulaires qui ne possèdent pas ce numéro de "La Famille" pourront se le procurer en s'adressant au Département de l'Instruction publique.

L'intempérance diminue l'homme dans sa dignité et sa vitalité.

La gravité des événements actuels exige que nous fassions de nos hommes de demain des tempérants, c'est-à-dire des courageux, des intrépides, des forts physiquement et moralement.

Éducateurs, donnez-nous une jeunesse saine et forte!

L'ÉPARGNE DE GUERRE**Un prêt avantageux et un acte de patriotisme**

Plus de \$6,000.00 viennent d'être souscrits par les Principaux et les professeurs des écoles normales, les inspecteurs d'écoles et les fonctionnaires du Département de l'Instruction publique comme contribution à l'achat de cer-

tificats d'épargne de guerre. Nos cordiales félicitations et l'assurance de notre vive gratitude! Nous espérons que ce bel exemple sera suivi avec empressement par tout le personnel enseignant et tous les élèves de nos écoles.

Dans notre livraison d'avril, mai, juin, 1940, Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique faisait un chaleureux appel à la population scolaire en faveur de l'épargne de guerre. Malheureusement, la fermeture des classes ne permit pas au personnel enseignant de faire écho à cet appel. Nous voulons aujourd'hui l'inviter à relire cette page et à commencer leur travail.

L'épargne de guerre est un prêt avantageux car les certificats mis en vente offrent plus de sécurité et rapportent un intérêt plus élevé que tout autre placement.

L'épargne de guerre est un acte de patriotisme que tout bon canadien et que toute bonne canadienne doit se faire un devoir de répéter le plus souvent possible.

Pour gagner la guerre, il faut des armements, il faut des munitions. Ayons à coeur de faire notre part généreusement.

De l'autre côté de l'Atlantique, nos frères anglais, aidés de nos aviateurs canadiens, combattent avec une vaillance qui fait l'admiration de tout l'univers. Sur l'océan même, plusieurs des nôtres sont morts en héros pour la défense de notre liberté et de la civilisation chrétienne. Est-ce que chaque petit garçon et chaque petite fille ne voudra pas faire quelque chose pour le triomphe de nos armes et de la grande cause que nous défendons?

Dix sous par semaine pendant 40 semaines permettront à chaque élève d'acheter un certificat de guerre de \$4.00.

Vingt-cinq sous par semaine pendant 48 semaines procureront à chaque institutrice 48 timbres de guerre qu'elle pourra échanger contre trois certificats de quatre dollars chacun.

À l'oeuvre donc, pour notre pays et pour nous-mêmes!

N. B. — Si vous n'avez pas en main le feuillet renfermant les explications relatives à l'épargne de guerre, veuillez vous adresser au maître de poste de votre localité.